

**DOCUMENT UNESCO DE PROGRAMMATION PAYS  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
2011-2013**



**ADVANCE COPY/COPIE PRELIMINAIRE**

Mai 2011

Bureau UNESCO Kinshasa



## SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>I. Analyse de la situation</b> .....	<b>1</b>
<b>A. Contexte de développement national</b> .....	<b>1</b>
Situation géographique .....	1
Situation sociodémographique .....	2
Situation politico-administrative.....	2
Situation économique .....	2
Situation de crise .....	4
Stratégie de développement national.....	4
<b>B. Secteur de l'Éducation en RDC</b> .....	<b>6</b>
Situation du secteur (Etat des lieux) .....	6
Politique sectorielle.....	9
Défis.....	9
Les partenaires au développement.....	11
Etat du dialogue sectoriel.....	12
<b>C. Secteur de la Culture</b> .....	<b>13</b>
Situation du secteur (Etat des lieux) .....	13
Politique sectorielle.....	14
Défis.....	15
Les partenaires au développement.....	16
Etat du dialogue sectoriel.....	17
<b>D. Secteur de la Communication et de l'information</b> .....	<b>17</b>
Situation du secteur (Etat des lieux) .....	17
Politique sectorielle.....	18
Défis.....	19
Les partenaires au développement.....	19
Etat du dialogue sectoriel.....	20
<b>E. Secteur des Sciences</b> .....	<b>20</b>
Situation du secteur (Etat des lieux) .....	20
Politique sectorielle.....	21
Défis.....	21
<b>F. Secteur des Sciences Sociales</b> .....	<b>21</b>
Situation du secteur .....	21
Les partenaires au développement.....	22
Contributions des bailleurs multilatéraux.....	23
Etat du dialogue .....	24
<b>II. Coopération passée: Les enseignements</b> .....	<b>25</b>
<b>A. Secteur de l'Éducation</b> .....	<b>26</b>
Description des principales activités et résultats de l'UNESCO en RDC depuis 2008 .....	26
Enseignements tirés (conclusions) .....	28

<b>B. Secteur de la Culture .....</b>	<b>29</b>
Description des principales activités et résultats de l'UNESCO en RDC depuis 2008 .....	29
Enseignements tirés (conclusions) .....	30
<b>C. Secteur de la Communication et de l'information .....</b>	<b>31</b>
Description des principales activités et résultats de l'UNESCO en RDC depuis 2008 .....	31
Enseignements tirés (conclusions) .....	33
<b>D. Secteur des Sciences .....</b>	<b>34</b>
Description des principales activités et résultats de l'UNESCO en RDC depuis 2008 .....	34
Enseignements tirés .....	35
Conclusion .....	35
<b>III. Cadre Indicatif de Coopération .....</b>	<b>36</b>
<b>A. Secteur de l'Éducation.....</b>	<b>37</b>
Axe 1 : Appui aux processus de planification, suivi et évaluation des réformes du système éducatif congolais.....	37
Axe 2 : Renforcement du cadre partenarial en faveur du développement de l'éducation en RDC .....	38
Axe 3 : Renforcement de la qualité de l'éducation en RDC pour accélérer l'atteinte des objectifs d'EPT.....	39
<b>B. Secteur de la Culture .....</b>	<b>40</b>
Axe 1 : Promouvoir et sauvegarder le patrimoine mondial en RDC, en particulier le patrimoine naturel et culturel, et contribuer à la ratification des Conventions internationales sur patrimoine culturel tangible et immatériel.....	40
Axe 2 : Appui à la politique culturelle nationale en vue du développement durable.....	41
Axe 3 : Promotion de la diversité culturelle et du dialogue des cultures en RDC.....	42
<b>C. Secteur de la Communication et de l'Information .....</b>	<b>43</b>
Axe 1 : Renforcement des capacités sur les applications des Tics au service du développement .....	43
Axe 3 : appui à l'initiation et à l'éducation aux médias.....	45
<b>D. Secteur des Sciences Sociales .....</b>	<b>46</b>
Appui potentiel des agences multilatérales et bilatérales aux activités concernant les questions de genre .....	46
Axe 1 : Lutte contre les violences sexuelles. ....	50
Axe 2 : Renforcement de la démocratie.....	51
<b>E. Appui au Renforcement institutionnel, à la durabilité financière et à l'internationalisation de l'ERAIFT .....</b>	<b>52</b>
ANNEXE : Liste des Conventions internationales ratifiées par la République Démocratique du Congo ....	53
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	54

# Introduction

L'élaboration du cadre indicatif de coopération (2011-2013) répond au souci de définir et de mettre en place des stratégies de coopération de l'UNESCO en République démocratique du Congo dans les domaines de ses compétences (Education, Sciences, Culture, Communication et Information). Cette logique de programmation table sur une analyse des priorités nationales, une évaluation des opportunités de développement à saisir, de l'expérience de coopération passée du bureau dont les forces et faiblesses ont été dégagées, d'une identification des niches d'intervention à la lumière des domaines de compétences des autres partenaires au développement pour la création de partenariats renforcés.

Un tel cadre permet non seulement d'éviter de tomber dans les erreurs du passé, mais surtout de servir de boussole qui oriente les axes stratégiques vers lesquels doivent être mobilisés tous les efforts concourant à la réalisation des objectifs visés. Ainsi, ce document entend (i) déterminer les résultats attendus des activités de l'UNESCO sur le moyen terme, (ii) désigner des indicateurs de performance, (iii) indiquer les ressources disponibles ainsi que les ressources à mobiliser et, (iv) cibler les partenaires nationaux et internationaux qui appuient ou accompagnent la réalisation de ces activités

## I. Analyse de la situation

### A. Contexte de développement national

#### Situation géographique

(1). Géant du continent africain avec ses 2. 345 000 km<sup>2</sup>, la République démocratique du Congo (RDC) est le troisième pays le plus vaste, derrière le Soudan et l'Algérie, et partage plus de 9.000 kilomètres de frontières avec neuf pays voisins<sup>1</sup>. La RDC est située en Afrique Centrale, à cheval sur l'Équateur. Sa superficie est de 2,34 millions km<sup>2</sup> et son relief est diversifié. Au centre, se trouve une cuvette qui occupe 48 % du territoire national et dont l'altitude moyenne est de 3500 m. Cette dernière est couverte par une forêt dense avec de nombreuses étendues marécageuses. Autour de la cuvette s'étalent des plateaux étagés qui s'étendent jusque dans les pays frontaliers, à l'exception de la partie orientale où les plateaux se terminent par des montagnes dont l'altitude moyenne est de plus de 1.000 m<sup>2</sup>.

(2). La RDC connaît – dans sa grande majorité – un climat chaud et humide. Son hydrographie est essentiellement constituée du bassin du fleuve Congo qui, long de 4.700 km, traverse le pays de l'Est à l'Ouest dans sa partie nord et, du nord au sud dans sa partie occidentale avant de se jeter dans l'Océan Atlantique. Le débit du fleuve Congo est régulier et offre, avec ses affluents, de grandes possibilités pour le transport fluvial. Le sous-sol et le sol offrent également des potentialités minières (cuivre, diamant, or, uranium, colombo-tantalite (Coltan), Etain, Bauxite, Fer, Manganèse, Charbon, Pétrole, Gaz méthane, Schistes

---

<sup>1</sup> La République du Congo à l'ouest, l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie à l'est, la République Centrafricaine et le Soudan au nord, ainsi que la Zambie et l'Angola au sud.

<sup>2</sup> PNUD, *Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. RDC*, Kinshasa mars 2010.

bitumeux, Cobalt) et agricoles importantes et variées. Les principales ressources agricoles sont le café, le bois (afromosia, ébène, wengé, iroko, sapelli, sipro, tiama, tola, kambala, lifaki, ...) et le caoutchouc.

### **Situation sociodémographique**

(3). La RDC est l'un des pays les plus peuplés d'Afrique. En l'absence d'opération récente de recensement, la population de la RDC est estimée à environ 65,8 millions<sup>3</sup> d'habitants en 2009. Selon l'enquête 1-2-3 (2005), 69,6 % de la population vivent en milieu rural contre 30,4% en milieu urbain. Leurs principales activités sont l'agriculture traditionnelle, la chasse et la pêche artisanale<sup>4</sup>. A l'exception des grandes villes et des régions de concentration des populations comme le Kivu, la densité démographique moyenne (26 habitant/km<sup>2</sup>) est parmi les plus faibles du continent. En moyenne, le taux de croissance démographique est de 3 %. Ce taux reste préoccupant car préjudiciable à la croissance économique du pays. La population active (20-64 ans) représente 40 % de la population totale. La RDC compte une grande diversité culturelle. Sur le plan linguistique, il est l'un des pays les plus multilingues de toute l'Afrique avec quatre langues nationales (swahili, lingala, kikongo et tshiluba) en plus du français et près de 250 langues locales ou dialectes.

### **Situation politico-administrative**

(4). « État unitaire mais déjà très déconcentré », la RDC comprend actuellement onze provinces. Chaque province est divisée en districts (41 districts), lesquels sont, à leur tour, divisés en territoires (222 territoires), les territoires étant, eux-mêmes, divisés en secteurs et les secteurs regroupant des villages ou localités. La Constitution de la troisième République prévoit le passage à 26 provinces (article 2). Votée en février 2006, cette nouvelle organisation territoriale devait prendre effet le 14 mai 2010 (Article 226). Cependant, la mise en œuvre de la décentralisation à travers le découpage des provinces, la répartition concrète des compétences et l'allocation de ressources demeure un véritable défi et doit encore faire l'objet de négociations entre le pouvoir central et les provinces.

### **Situation économique**

(5). Depuis 2001<sup>5</sup>, avec la mise en place du Programme intérimaire renforcé, la RDC est sur la voie du redressement. Mais la crise financière internationale actuelle a ralenti l'élan du développement économique du pays qui avait déjà mis en place des programmes de réformes et des politiques macroéconomiques prudentes dans le but de relancer la croissance et de réduire significativement l'inflation. Sur la période 2002-2008, la croissance et l'inflation ont augmenté respectivement de 6 % et de 15,9 % par an. Or, depuis le mois de juillet 2008, on observe un essoufflement de la croissance économique dû à l'effondrement du secteur minier, conséquence de la crise financière internationale. En 2009, le cadre

---

<sup>3</sup> Idem.

<sup>4</sup> Ministère du Plan, Rapport de mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, Kinshasa, mars 2010.

<sup>5</sup> Sources: FMI, 2007 et Banque Centrale du Congo, 2010. Ces mêmes données sont reprises par le *Rapport du PNUD sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. RDC*, Kinshasa mars 2010.

macroéconomique s'est sensiblement détérioré, le taux d'inflation a franchi la barre de 50 % et le taux de croissance est tombé à 2.7 % alors que le taux de croissance démographique est de 3 %. Ce repli de la croissance a entraîné une forte destruction d'emplois (surtout dans le secteur minier) et des mises en congé technique dans plusieurs entreprises. Le PIB par habitant a chuté, passant d'environ 174,5 en 2008 à 156,8 dollars en 2009, soit un niveau cinq fois inférieur à la moyenne africaine.

**(6).** Le cadre macroéconomique a été très vulnérable aux chocs aussi bien internes qu'externes, en raison des performances mitigées des politiques budgétaire et monétaire et du ralentissement du programme de réformes. Les préoccupations d'ordre sécuritaire ont eu un impact défavorable, particulièrement sur l'effort de gestion interne des finances publiques.

*Etats des Forêts de la République Démocratique du Congo : contexte macro-économique et politique du pays*

**(7).** D'après le rapport récent sur « l'Etat des Forêts 2008 » publié par l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) et qui a reçu l'appui de plusieurs partenaires dont la COMIFAC, la Commission européenne, USAID, GTZ, Coopération Française, de l'ECOFAC et de l'UNESCO, les forêts de la RDC couvrent une superficie estimée à 155,5 millions d'hectares (dont 99 millions d'ha de forêts denses humides) soit 67 % du territoire national dont la superficie est de 2.329.374 km<sup>2</sup>. Elles représentent près de la moitié des forêts tropicales humides d'Afrique. Selon les projections du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) de la RDC, le produit intérieur brut de la RDC se situerait autour de 10,4 milliards de dollars des Etats-Unis en 2008 correspondant à un PIB nominal de l'ordre de 158,6 \$/habitant, ce qui fait de la RDC un des pays les plus pauvres du continent africain, L'économie est largement dominée par le secteur primaire (agriculture, foresterie et autres industries extractives) qui représente près de 53 % du PIB. Le secteur forestier formel contribuerait au PIB à hauteur de 1 % avec des recettes fiscales réalisées en 2007 (source DGRAD) réalisées en 2007 de plus de 4,6 millions dollars US uniquement comptabilisées sur la base de la redevance de superficie (source MINECNT-FORAF 2008). La gestion des ressources forestières s'effectue dans un contexte socio-économique et politique post-conflit. Cependant, la paix revenant progressivement, la RDC a entrepris un vaste programme de réformes politiques, économiques et institutionnelles de tous les secteurs d'activités y compris le secteur forêt et environnement depuis 2002, notamment grâce à l'appui important de ses PTF (partenaires techniques et financiers) dont l'UE, la Banque Mondiale, etc. Cette politique s'est caractérisée par la rédaction dès l'an 2000 de la Stratégie Nationale de la Biodiversité et de son Plan d'Action National, suivie en 2002 par l'adoption par le Parlement d'un nouveau Code Forestier assorti d'un Arrêté des mesures d'application. Les autres mesures attendues sont : l'Agenda Prioritaire de Réforme du Secteur Forêt et Conservation de la Nature et le Plan National Forêt et Conservation de la Nature (PNFoCo). Ces documents présentent la forêt comme un bien public et fixent les principes de base d'une gestion durable, d'une vision concernant la réhabilitation des aires protégées, réserves de biosphère et sites du patrimoine mondial et de leur extension pour atteindre 10 à 15 % du territoire national dans les années à venir.

**(8).** Sur le plan international, la RDC participe activement aux grandes rencontres régionales (COMIFAC, Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo « PFBC », Conférence

des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, Comité du Patrimoine Mondial sur la Convention concernant la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel de l'UNESCO, etc.). La RDC a pris part active au Sommet de Copenhague sur les Changements Climatiques et dans le cadre du Groupe Africain, aux négociations tenues dans le cadre onusien sur l'Accord politique relatif au processus REDD, REDD+. La RDC a également participé aux Conférences de Paris (mars 2010) et d'Oslo (mai 2010). A la Conférence de Paris, la RDC a joué notamment un rôle important dans l'organisation de la stratégie internationale pour une gouvernance devant régir le REDD+, notamment dans la prise en compte de ce mécanisme innovant de financement au titre de la phase « Fast Start » (2011-2013) et dans les négociations du Protocole post-Kyoto.

### **Situation de crise**

(9). Après plus de deux décennies de crise, la République démocratique du Congo est aujourd'hui considérée comme un pays en situation de post-conflit. Mais cette longue crise a eu des effets dévastateurs dans tous les secteurs de la vie nationale. Le pays, qui possède pourtant un extraordinaire potentiel de développement naturel et humain, accuse de lourds handicaps politiques, économiques et sociaux. Le processus de démocratisation n'en est qu'à ses débuts. L'économie et la société ont subi cette longue crise sous de multiples formes : (i) effondrement des investissements, de la production et des exportations, (ii) tarissement des ressources publiques, (iii) aggravation chronique des déficits internes et externes et de l'endettement extérieur, et (iv) détérioration des indicateurs sociaux, avec notamment de fortes inégalités socioéconomiques et un accroissement de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté (71 %) ou affectée par le VIH/SIDA (4,3 % de taux de prévalence)<sup>6</sup>. Le relèvement du niveau de revenu par habitant (US\$ 156,8)<sup>7</sup> en RDC demeure un défi majeur pour la satisfaction des besoins sociaux, notamment l'éducation.

### **Stratégie de développement national**

(10). La stratégie de développement national se trouve résumée dans le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) élaboré par le gouvernement en 2006, et qui a mis en place une nouvelle série de réformes économiques et sociales pour lutter contre la pauvreté. L'objectif est, d'une part, de consolider les acquis des programmes économiques antérieurs et pérenniser la croissance et, d'autre part, de renforcer la sphère sociale et s'assurer que les bonnes performances économiques se traduisent par une nette amélioration des conditions de vie des populations. Aux fins de l'application opérationnelle de la Stratégie, le Gouvernement, en collaboration avec ses Partenaires Techniques et Financiers, a mis en place un Programme d'Action Prioritaire (PAP) pour la période 2007-2008 qui a été reconduit jusqu'en 2010.

(11). La revue évaluative finale du DSCR a montré que la stratégie n'a pas produit les résultats escomptés au regard des différents indicateurs de performance. Cependant, en vue de pérenniser les acquis de cet exercice de planification nationale, qui ont permis d'instaurer des pratiques rationnelles de pilotage de l'économie du pays, le Gouvernement a décidé en

---

<sup>6</sup> *Plan Stratégique National de Lutte contre le VIH-SIDA*

<sup>7</sup> PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain, 2009*.

juillet 2009 d'élaborer un DSCRП de deuxième génération (2011-2016) suivant une approche participative, avec le soutien de ses Partenaires techniques et financiers. Dans le DSCRП II, la RDC devra faire face aux mêmes défis que ceux qui ont été identifiés à travers la revue de la mise en œuvre du DSCRП 1 à savoir :

- La consolidation de la paix et de la sécurité par : (i) la poursuite des actions engagées pour parachever la pacification du territoire national et sortir définitivement de la crise humanitaire et, (ii) l'accélération de la réforme du secteur de la sécurité ;
- La promotion de la gouvernance administrative et économique par : (i) la poursuite du processus de décentralisation en l'ajustant aux moyens, (ii) l'établissement d'un pacte de redevabilité entre les responsables et les administrés, (iii) la poursuite des réformes des finances publiques, des entreprises publiques et (iv) la mise en place de véritables mécanismes de transparence dans la gestion des ressources naturelles;
- Le relèvement de la capacité de l'Etat à livrer les services sociaux de qualité, en créant un consensus sur le rôle de l'Etat et la nécessité de recentrer davantage ce rôle vers les missions régaliennes et d'amener les administrations centrales et provinciales à s'adapter ;
- Le renforcement des conditions d'une croissance durable à travers notamment l'amélioration du climat des affaires et la mise en place de la feuille de route pour hisser le pays à une meilleure position au classement du « Doing Business », l'intensification de l'appui aux secteurs porteurs de croissance et aux travaux d'infrastructures routières, énergétiques et des transports, la mise en place d'une politique commerciale agressive ;
- La prise au sérieux des effets du changement climatique et de la gestion des questions qui touchent à la conservation de la nature ;
- La mobilisation du secteur privé (à travers notamment le Partenariat-Public-Privé) pour résoudre les problèmes de financement des programmes de développement.

**(12).** Dans l'objectif de consolider le partenariat entre les donateurs et le Gouvernement ainsi que pour assurer un suivi-évaluation efficace du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRП) de première génération, la mise en place des Groupes Thématiques (GT) a permis de créer un cadre formel de concertation et de dialogue entre les différents acteurs d'un secteur. Pour diverses raisons, les GT n'ont pas répondu entièrement aux attentes et le Gouvernement a choisi de « revitaliser » ces groupes à l'occasion de l'élaboration du DSCRП de seconde génération, en mars 2010. De nouvelles missions, et surtout de nouveaux moyens financiers, seront attribués à ces Groupes pour qu'ils puissent assurer les tâches de suivi-évaluation de la Stratégie de réduction de la pauvreté en RDC.

**(13).** En février 2006, le Système des Nations Unies et la Banque Mondiale ont initié une planification conjointe et unifié leurs programmes respectifs (UNDAF et CAS) vers un Cadre d'Assistance au Pays (CAP) commun et aligné sur le DSCRП. Par la suite, les principaux donateurs ont aligné leurs programmations sur cette stratégie inédite et originale. Cependant, bien que le CAP/UNDAF ait contribué à identifier des synergies entre le SNU et les PTF, cet outil de planification et de suivi n'a pas pu satisfaire les attentes suscitées : il a tout d'abord souffert de l'absence d'une estimation financière des activités et d'un cadre de suivi et évaluation. De plus, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en RD Congo (MONUC) n'a pas pris part au processus et l'UNDAF ne couvrait qu'une petite proportion des

interventions totales du SNU, dont bon nombre d'activités sont incluses dans le Plan d'Action Humanitaire. Des initiatives ont été mises en œuvre pour compléter les insuffisances du document de programmation du SNU en RDC, parmi lesquelles nous pouvons citer la Stratégie de Soutien à la Stabilisation de l'Est du Congo ainsi que le Cadre Stratégique Intégré de la MONUC, mis en œuvre de manière à inclure toutes les stratégies existantes. Par ailleurs, le Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (Starec) a été lancé en 2009 pour une durée d'un an renouvelable, avec entre autres missions ou objectifs de stabiliser l'Est de la RDC à travers notamment (1) l'amélioration de l'environnement sécuritaire ; (2) la restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones autrefois contrôlées par les groupes armés ; (3) la facilitation du retour et de la réintégration des personnes déplacées et réfugiées et (4) l'accélération de la relance des activités économiques. Une stratégie internationale de soutien à la stabilisation et la sécurité consolide et renforce les progrès politiques et constitue la principale structure d'appui internationale au Plan gouvernementale de stabilisation et de Reconstruction dans les zones affectées par la Guerre (STAREC) Un fonds de stabilisation et de relèvement multi donateurs a été créé pour faciliter son efficacité.

**(14).** Les convergences de ces processus seront intégrées dans le prochain exercice de programmation, dénommé « UNDAF Plus » (United Nations Development Assistance Programme Plus), qui contient notamment le « Cadre du Programme Intégré de la Stratégie de Stabilisation » (PISS) et le Programme de Consolidation de la Paix (PCP) dans les Provinces Occidentales, qui vient d'être élaboré et vise à soutenir les efforts du gouvernement pour prévenir le retour de l'instabilité dans les zones non-couvertes par le programme STAREC et de jeter les bases d'un développement socio-économique viable et durable Le PCP a qu'en a lui été développé selon deux axes dont les objectifs sont de (1) renforcer la capacité de l'État à prévenir et résoudre les conflits à travers la résolution des conflits et le dialogue intercommunautaire, le rétablissement du système judiciaire et de la chaîne pénale et la création des pôles administratifs et judiciaires pour permettre à l'État de se projeter à partir des capitales provinciales. Le second axe vise le relèvement communautaire et la création d'opportunités socio-économiques par des activités de création d'emploi dans le secteur agricole, la restauration des services de santé primaire de qualité, le retour et la réintégration des réfugiés et déplacés et le renforcement de la protection sociale. Le bureau de l'UNESCO à Kinshasa participe pleinement à la mise en œuvre et la réussite de ce programme. Cet UNDAF revisité est doté d'une matrice simplifiée servira de cadre stratégique pour le développement des activités de l'UNCT jusqu'en 2013. Il sera assorti d'un cadre de suivi et évaluation simplifié avec simplement des indicateurs de résultats. Dans l'intervalle, un UNDAF 2013-2017 sera développé.

## **B. Secteur de l'Education en RDC**

### **Situation du secteur (Etat des lieux)**

**(15).** Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU), et le Ministère des Affaires Sociales (MAS) se partagent la responsabilité première du secteur éducatif congolais. Ce dernier s'occupe, entre autres activités, de l'enseignement non formel qui comprend les

centres d'alphabétisation, les centres de formation professionnelle, les centres de rattrapage scolaire et l'éducation permanente des adultes. D'autres Ministères<sup>8</sup> sont impliqués, à des degrés divers, portant ainsi à 7 le nombre des ministères concernés par l'éducation.

**(16).** Sur le terrain, des écarts importants existent entre cadre légal et pratique éducative. En effet, alors que les dispositions réglementaires fixent une nomenclature des frais scolaires à percevoir et leur hauteur, dans la réalité des écarts existent et se traduisent notamment par des variations au niveau de la fixation et de la nomenclature des frais scolaires, par l'absence de prise en compte des aspects budgétaires dans la création et l'agrément des écoles, mais aussi par le non-respect des directives centrales. Ils mettent en évidence le problème de l'application des textes et des normes, imputable : (i) aux faiblesses de la *Convention* et de la *Loi-cadre* et (ii) à l'éloignement physique et à la déconcentration des entités. La clarté des futurs textes réglementaires, ainsi que la participation des acteurs clés à leur élaboration, constitueront un gage d'adhésion nécessaire à la mise en œuvre de la Stratégie.

**(17).** Près de 70 % des établissements d'enseignement public sont gérés par des confessions religieuses (*écoles conventionnées*)<sup>9</sup> alors que moins de 20 % le sont directement par l'État (*écoles non-conventionnées*, dites « *officielles* »). Le reste est constitué d'écoles privées (10%). Les écoles privées sont particulièrement nombreuses en zones urbaines<sup>10</sup>.

**(18).** L'éducation est en progression constante dans le pays. Ainsi, selon les deux enquêtes 1-2-3 (2005) et l'Enquête Démographique et de Santé (2007), le taux net de scolarisation au primaire (enfants de 6 à 11 ans) passe de 55,1 à 61 %. Les taux dans le secondaire passent de 25,8 à 28,9 %. Le taux d'achèvement du primaire a presque doublé en passant de 24 à 45 % entre 1995 et 2007. Cependant, tous ces indicateurs restent relativement faibles.

**(19).** La qualité du système éducatif est également un sujet de préoccupation. S'agissant de la formation des enseignants, le personnel enseignant souffre d'une formation initiale jugée peu professionnalisante et de l'absence quasi-totale de système national fonctionnel de formation continue. Selon les données statistiques 2007/2008, un tiers des enseignants du primaire et 64 % des enseignants du secondaire n'ont pas la qualification requise pour enseigner. Le cumul de ces deux facteurs a provoqué une rupture professionnelle et intellectuelle du corps professoral menant à la détérioration de la qualité de l'éducation.

---

<sup>8</sup> Il s'agit du Ministère de la Recherche Scientifique, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Ministère du Travail et de l'Emploi et du Ministère de la Santé Publique.

<sup>9</sup> D'après le document de la Stratégie de Développement de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (2010-2011/2015-2016), mars 2010, la répartition des élèves fréquentant les écoles conventionnées est la suivante : en primaire (52% Catholiques, 36% Protestants, 7% Kimbanguistes et 2% Islamiques) ; en secondaire (50% Catholiques, 37% Protestants, 8% Kimbanguistes et 2% Islamiques). D'autres réseaux confessionnels existent : La Fraternité (laïque mais issu des Frères des Écoles Chrétiennes), les Adventistes, les Salutistes, les Orthodoxes, la Lumière, le réseau Églises de Réveil etc.

<sup>10</sup> MEPSP, Stratégie de Développement de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (2010-2011/2015-2016), mars 2010.

**(20).** Le manque notoire de ressources matérielles et didactiques est à déplorer. Dans de nombreuses écoles, les manuels font défaut, ce qui rend difficile le travail des enseignants et ne facilite pas l'apprentissage. Quant à l'enseignement technique, il pâtit surtout d'une insuffisance de matériels didactiques et d'auxiliaires pédagogiques qui ne contribue guère à valoriser les options scientifiques et techniques, sans parler de l'absence des laboratoires et d'équipements.

**(21).** Les besoins en infrastructures scolaires sont importants et pourraient constituer une priorité nationale. En effet, selon les chiffres de l'annuaire statistique 2007/2008, quelques 65% des locaux scolaires du primaire, 55 % des locaux du secondaire sont dans un état de délabrement avancé, les classes manquent de portes et fenêtres pour sécuriser les matériels didactiques, 33 % des bancs et pupitres du primaire et 13 % au secondaire sont hors d'usage.

**(22).** Le problème de genre se pose toujours bien qu'avec moins d'acuité maintenant que des progrès notables ont été enregistrés au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, cependant les garçons restent systématiquement plus favorisés que les filles avec un indice de parité à l'enseignement primaire et secondaire, calculé sur base de taux brut de scolarité à 0,95<sup>11</sup>.

**(23).** L'Enseignement Supérieur et Universitaire dépend du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Dans le secteur public, on compte 47 universités et instituts facultaires, 59 Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP) et 109 Instituts Supérieurs Techniques (IST), inégalement répartis sur l'étendue du pays et trop concentrés dans les grandes villes. Parallèlement, on assiste à la prolifération des instituts supérieurs et universités privées (dont près de 222)<sup>12</sup>, parfois ne remplissant pas les conditions et les critères de viabilité, notamment l'absence d'infrastructures, le manque de professeurs qualifiés, le non respect du calendrier académique, une pression démographique importante. Depuis 2009, le MESU organise une enquête de viabilité des Etablissements d'enseignement supérieur et universitaire, qui a conduit à la fermeture de plusieurs d'entre eux. Quant à la dimension genre, il y a lieu de constater que la proportion des filles est passée de 25 % en 2006 à 26,1 % des effectifs totaux en 2008<sup>13</sup>.

**(24).** S'agissant de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle en RDC, le taux d'analphabétisme est encore très élevé (en moyenne de 33 %, soit près de 19,5 % pour les hommes et de 46,5 % pour les femmes)<sup>14</sup>, surtout en milieu rural. Les programmes offerts dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle qui dépendent du Ministère des Affaires Sociales<sup>15</sup> sont assez diversifiés et sont structurés en quatre catégories : les programmes d'alphabétisation, d'apprentissage professionnel, d'éducation tout au long de la vie et de rattrapage scolaire. On constate que les zones urbaines sont largement plus couvertes en offres d'alphabétisation et d'éducation non formelle que les

---

<sup>11</sup> Ministère du Plan, Rapport de mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la *pauvreté*, Kinshasa, mars 2010.

<sup>12</sup> Les chiffres évoqués sont tirés de *l'Annuaire statistique de l'Enseignement Supérieur et Universitaire*, année académique 2007-2008, Kinshasa, avril 2010.

<sup>13</sup> MEPSP, MESU, MAS, *Documents des présentations de la Revue du Secteur de l'Education*, mars 2010.

<sup>14</sup> MAS, *Etat des lieux de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle en RD Congo*, mars 2010.

<sup>15</sup> Aux termes de l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères.

zones rurales où vivent près de 70 % de la population congolaise. Signalons également que plus de 60 % d'apprenants sont des femmes.

**(25).** *L'Etat des lieux de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle en RDC*, conduite avec l'appui de la Banque Mondiale, et rendue publique en mars 2010, a recommandé la construction d'une vision nationale en matière d'ENF qui soit articulée aux orientations de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté et de la Stratégie Educative de l'EPSP. En outre, l'étude propose une réorientation de l'ancrage institutionnel du sous secteur sous une tutelle appropriée, une mobilisation des PTFs sur le développement de l'ENF, une implication du secteur privé dans la gestion de proximité des actions d'alphabétisation, la construction de curricula conformes aux besoins de formation en alphabétisation et en éducation non formelle.

### **Politique sectorielle**

La vision du Gouvernement dans ce secteur est de construire un système d'éducation inclusif et de qualité contribuant efficacement à la croissance économique, à la lutte contre la pauvreté, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active.

**(26).** Deux textes clés définissent l'organisation structurelle et la gestion du secteur : la *Loi-cadre* (1986) et la *Convention* (1977)<sup>16</sup> qui confient aux confessions religieuses signataires la gestion de certaines écoles publiques ; ces textes sont aujourd'hui obsolètes au regard de la dynamique qui caractérise le secteur. Un projet de *Loi-cadre portant organisation et fonctionnement de l'enseignement national* est actuellement examiné par le Parlement (2010) et prévoit la gratuité et l'obligation d'une éducation de base allongée ainsi que la revalorisation de la fonction enseignante. Cette révision a pour objectif de mettre en place un cadre légal et réglementaire propice à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). De même, la *Convention* devra être révisée afin de : (i) clarifier et redéfinir les droits et obligations des parties et (ii) ouvrir le mandat de gestion au-delà des confessions religieuses.

**(27).** Il n'existe pas encore de stratégie sectorielle pour l'ensemble du secteur. Seul le sous-secteur EPSP vient de se doter d'une stratégie 2010-2015 dont l'objectif général est le développement d'un système éducatif équitable et harmonieux et qui contribue effectivement à la croissance économique, à la lutte contre la pauvreté, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active.

### **Défis**

**(28).** Le premier défi est celui de doter le Gouvernement d'une stratégie sectorielle dont les orientations tourneraient autour de la gratuité de l'enseignement primaire et la valorisation de la fonction enseignante, la promotion de l'efficacité et la qualité de l'enseignement, la revitalisation de la production scientifique, le renforcement de la pertinence économique et sociale de la formation offerte, l'amélioration de la politique de financement du secteur et de la gouvernance du système éducatif. Ainsi, le renforcement

---

<sup>16</sup> *Loi-cadre* n° 86/005 du 22 septembre 1986 ; *Convention de Gestion des Écoles Nationales* (26 février 1977).

des capacités en planification de l'éducation semble une priorité majeure. Ce document de stratégie permettrait un développement harmonisé du système en favorisant les articulations entre les différents sous-secteurs et en proposant un instrument crédible pour lever des financements extérieurs.

**(29).** Le défi relatif à la fonction enseignante : Il se pose un problème de motivation, de qualification, de statut et de rémunération des enseignants. Pourtant, c'est le prix à payer pour assurer une expansion réussie du système et espérer améliorer la qualité des prestations des enseignants. Le principal défi à ce niveau est la modicité des traitements, le renouvellement des effectifs et la revalorisation du statut de l'enseignant, y compris le rehaussement du niveau de sa formation professionnelle que le système doit relever de façon urgente pour assurer la stabilité du secteur ».

**(30).** Le défi de la gestion administrative du système : La gestion du système éducatif congolais connaît des insuffisances en termes i) de coordination du cadre institutionnel, ii) de mode de répartition des responsabilités, iii) de participation des parents dans la gestion des établissements scolaires, etc.



© UNESCO/ M. Hofer 2011

**(31)** Le défi de la professionnalisation des formations : La *Note Stratégique sur l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) en RDC*, élaborée en 2009 avec le soutien de l'UNESCO indique que les filières de formation dans le secteur devraient trouver leur légitimité dans des études d'adéquation formation-emploi (définition des besoins d'emplois, analyse dynamique du cadastre de l'ETFP, analyse du schéma directeur d'industrialisation...). Le document conclut que « *pour que la formation technique et professionnelle soit réellement un outil au service du développement, il importe de provoquer un dialogue permanent public-privé* ». Il y a là un double défi de l'adaptation des formations

aux besoins de l'emploi mais aussi celui de l'accompagnement de la formation par les entreprises du secteur privé.

**(32).** Le défi du financement de l'éducation : Malgré l'augmentation continue des recettes de l'État, les dépenses publiques en faveur de l'éducation n'ont cessé de décroître, que ce soit en pourcentage des recettes, du PIB ou des dépenses totales. On assiste dès lors à un transfert de la charge de l'État vers les ménages avec, comme corollaire, la baisse du niveau de scolarisation, de nombreux enfants ne pouvant accéder à l'éducation en raison du montant des frais scolaires. En mettant en œuvre le principe de la gratuité, le gouvernement doit pouvoir mettre en place des stratégies opérationnelles pour contenir les différentes implications financières que cela comporte. Il importe de prendre en compte plusieurs aspects dont i) la mécanisation de tous les enseignants du public, ii) le recensement exhaustif des enseignants exerçant dans le secteur public, iii) la rétrocession de toute la charge salariale du secteur public à l'Etat, iv) la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles par le pouvoir public, y compris la dotation en matériels pédagogiques, v) l'assainissement de l'environnement de la paie des enseignants.

### **Les partenaires au développement**

**(33).** La Banque Mondiale est une institution active dans le secteur. Elle finance notamment le Projet d'Appui au Redressement du Secteur de l'Education (PARSE) depuis 2008 pour une durée de cinq ans. Le projet se fixe essentiellement comme objectif de renforcer les capacités institutionnelles et financières du secteur de l'éducation en préparant le terrain pour le développement et le financement durables du secteur en vue de faciliter la coordination des donateurs et la transition future vers un programme couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation. On compte notamment au titre des activités du PARSE au niveau de l'enseignement primaire : la construction scolaire, la distribution des manuels scolaires, la mécanisation (salarisation) d'enseignements supplémentaires ainsi que l'appui au développement des stratégies des sous-secteurs éducatifs (trois ministères en charge de l'éducation). Le projet PURUS de la Banque Mondiale, quant à lui, assure le financement des frais de fonctionnement des écoles secondaires.

**(34).** L'UNICEF a concentré ses activités sur la petite enfance à travers la construction de plus de cinq cent centres de développement de la petite enfance dans lesquels plus de mille cinq cents éducateurs ont suivi des formations. Par ailleurs, l'UNICEF œuvre pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire en distribuant des kits didactiques et scolaires à plus de trois millions d'élèves et soixante-dix sept mille enseignants. A cela s'ajoute des formations dispensées à plus de treize mille enseignants et la réhabilitation de cinquante et une écoles.

**(35).** D'autres partenaires tel qu'USAID concentre leur stratégie sur l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité et l'accroissement de l'accès à l'éducation des populations vulnérables. Trois projets sont au cœur de cette stratégie de coopération : (i) le programme de l'ambassadeur pour la scolarisation des filles qui promeut l'accès et le maintien, (ii) le Projet de stabilisation de l'éducation de base à l'est de la RDC qui a notamment formé près de sept mille enseignants et fournit du matériel scolaire et didactique et (iii) le programme d'amélioration de la qualité de l'éducation qui doit former près de vingt mille enseignants et éducateurs, réhabiliter douze mille classes et fournir plus de neuf cent mille kits à des écoles

et des enseignants dans trois provinces de la RDC. L'axe programmatique de la coopération américaine se concentre sur la formation continue des enseignants du primaire, avec un projet d'environ 22 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

**(36).** La Belgique est également un partenaire actif dans le secteur éducatif à travers la Wallonie Bruxelles Internationale, la Coopération Technique Belge (CTB), l'Association flamande pour la coopération au développement et l'assistance technique (VVOB), la Vlaamse Interuniversitaire Raad (VLIR). La Belgique apporte un appui au développement des compétences en matière de mise en œuvre des nouvelles technologies de la communication et de gestion des réseaux informatiques au Centre de Documentation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et de la Recherche de Kinshasa. Dans le domaine de la formation professionnelle, l'appui prend la forme de la restructuration des centres de formation professionnelle par le biais d'une intervention auprès de trois centres de formation professionnelle pilotes de Kinshasa et auprès du ministère de la jeunesse et des sports. L'APEFE (l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger) souhaite dans les prochains mois réaliser une cartographie des écoles et des sections organisées de la formation professionnelle. La VVOB appuie l'inspection générale du Ministère de l'EPSP et développe un label de qualité pour la formation des inspecteurs.

**(37).** Cependant, au vu des échéances qui attendent le secteur, en particulier la mise en œuvre de la stratégie sous-sectorielle EPSP et à terme la stratégie sectorielle, la visibilité détaillée des interventions des partenaires est encore faible. C'est la raison pour laquelle le bureau de l'UNESCO à Kinshasa soutient actuellement les trois Ministères en charge de l'éducation pour établir une cartographie des interventions des principaux partenaires, dont les résultats devraient être disponibles à la fin du mois de juin 2010.

### **Etat du dialogue sectoriel**

**(38).** Deux principales instances régissent le dialogue dans le secteur, le Groupe Thématique Education (GTE) et le Comité de Concertation (ComCon). Le Groupe thématique Education présidé par le Ministère de l'EPSP dont le secrétariat est assumé par le chef de file, DFID, a pour objectif général de créer un cadre formel de discussion entre les ministères sectoriels, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, les organisations gouvernementales et le secteur privé. Par ailleurs, l'objectif spécifique est d'élaborer et mettre en œuvre une politique sectorielle cohérente afin d'atteindre les objectifs figurant le DSCR. Si le GTE a fait figure d'instance de référence en termes de concertation (et comparativement aux autres groupes thématiques), il est aujourd'hui en perte de vitesse et ne s'est pas réuni depuis plusieurs mois.

**(39).** Toutefois, le dialogue n'est pas interrompu, car prolongé dans une instance créée avant le GTE, le Comité de Concertation (ComCon) organisé et présidé par l'UNESCO. Ce dernier réunit différents partenaires nationaux (Ministères, ONG, Société Civile) et internationaux qui interviennent aux niveaux politique, stratégique, de mise en œuvre et du suivi. Au plan politique, il s'agit d'instaurer un climat propice au dialogue entre tous les partenaires de l'éducation et de faire un plaidoyer en faveur du secteur. Au niveau stratégique, le Comité de Concertation doit assurer une coordination des interventions des partenaires dans le secteur et proposer une réflexion concertée pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies sous-sectorielles. A ce titre, les partenaires du ComCon

ont proposé la mise en place de groupe de travail ad hoc chargés d'alimenter par des propositions techniques les réflexions dans le secteur.

**(40).** Il existe également un groupe informel de partenaires internationaux dit de « bailleurs clés », qui se réunit régulièrement pour une harmonisation de leurs interventions et des messages délivrés au Gouvernement. Le groupe de bailleurs clés composés de DFID, UNESCO, AFD, USAID, BM, CTB, UNICEF, a également assisté techniquement et/ou financièrement le Ministère de l'EPSP dans la formulation du plan stratégique sous-sectoriel.

**(41).** Récemment, dans l'optique d'une redéfinition du cadre de concertation et d'une amélioration du dialogue sectoriel, l'articulation entre GTE, Comité de Concertation et Groupe des bailleurs a été repensée. Il est désormais question d'appuyer un secrétariat commun aux trois instances afin de favoriser l'échange d'information et faciliter la prise de décision. La formalisation du lien entre le ComCon et le GTE permet dorénavant une meilleure prise en compte des travaux de réflexion stratégique menés au sein du ComCon dans le processus de décision politique entériné au niveau du GTE. Dans un souci d'efficacité, la coordination des PTFs est pensée en binôme. Un chef de file élu par les bailleurs au sein du Groupe des bailleurs et un co-chef de file qui détient la présidence du ComCon. L'arrangement doit tenir pour deux ans, période à la suite de laquelle, le co-chef de file devient le chef de file avec l'élection d'un nouveau co-chef de file pour le comité de concertation. Aujourd'hui, la Banque Mondiale est chef de file, quand l'UNESCO assure à ses côtés le co-chef de file.

## **C. Secteur de la Culture**

### **Situation du secteur (Etat des lieux)**

**(42).** La position géographique et géopolitique de la RDC lui confère une vocation de carrefour d'échanges. Avec près de trois cents communautés linguistiques (essentiellement bantoues) regroupées en quatre aires culturelles, le pays est un exemple de diversité culturelle et de dialogue des cultures. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les modes de vie traditionnels de la région ont changé à cause du colonialisme, la lutte pour l'indépendance, le long règne de Mobutu, et récemment, la Première et Seconde Guerres du Congo. Malgré cela, les traditions et la culture congolaises ont su garder leur individualité Si l'on ajoute à cela l'extrême mobilité des jeunes congolais à travers le monde, on se rend compte qu'il émerge désormais une forme tout à fait singulière de civilisation au sein de la diaspora.

**(43).** Dès 1965, un certain nombre d'infrastructures culturelles ont été mises en place : le Théâtre National Congolais, le Ballet National, les Editions Lokole, les Archives Nationales, la Bibliothèque Nationale, l'Institut des Musées Nationaux du Congo. Mais au fil du temps et à cause des guerres, ces infrastructures autant que le patrimoine culturel qu'elles étaient censées conserver et promouvoir ont été fortement dégradés et endommagés. De plus, avec une allocation budgétaire dérisoire de l'Etat qui oscille autour de 0,19 % du budget national, la préservation du patrimoine devient un défi crucial. Par exemple des 65.000 œuvres d'art collectées et conservées à l'Institut des Musées nationaux du Congo (IMNC) vers les années 1970, il n'en reste aujourd'hui qu'environ 40.000. Il en est de même du patrimoine naturel.

Nous pouvons ainsi évoquer les 5 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (Parcs Virunga, Kauzi-Biega, Garamba, Réserves d'Epulu et de la Salonga), aujourd'hui en « péril ».

**(44).** Le patrimoine culturel immatériel connaît le même sort étant à la merci de détériorations systématiques, faute de stratégies efficaces de promotion et de sauvegarde. Défini comme étant les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel, ce patrimoine est transmis de génération en génération et recrée par les communautés en permanence en donnant un sentiment d'identité et de continuité aux communautés. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pourrait donc contribuer au dialogue intergénérationnel et interculturel et aussi au développement durable si la politique de sauvegarde par les autorités politiques et des scientifiques peut engager des communautés comme détentrices de ce patrimoine. Afin de bien mettre en œuvre la Convention 2003, les efforts ciblés pour le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention au niveau national (concevoir et développer des inventaires, renforcement des capacités pour la réalisation d'inventaires, autres activités de renforcement des capacités pour la sauvegarde du PCI) et pour le renforcement des capacités nationales pour bénéficier d'inscriptions sur les listes, le registre de bonnes pratiques (Article 18) et l'assistance internationale du Fonds seront nécessaires. Pour assurer l'identification en vue de la sauvegarde, il est important de créer des inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire de la RDC, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes.

**(45).** Pour un pays post-conflit comme la RDC, la culture de la paix autant que le dialogue des cultures est vitale ; ils le sont encore plus dès qu'il s'agit d'éliminer des pratiques ataviques de discrimination comme celle qui concerne les populations autochtones pygmées (près de 5 % de la population de la RDC estimée à 60 millions d'habitants).

**(46).** Le paradoxe veut aussi que l'effervescence et l'inventivité artistique des Congolais ne correspondent pas aux exigences d'un cadre professionnalisé et juridiquement sécurisant pour les opérateurs culturels. Il faut épingler également l'absence d'une politique culturelle cohérente et ambitieuse avec comme axes essentiels un cadre législatif et réglementaire adéquat et incitatif, des ressources conséquentes à allouer au secteur culturel, la mise en place des infrastructures culturelles adéquates sur toute l'étendue du pays comme réponse aux besoins de base, des programmes de formation et de recyclage du personnel du secteur culturel en vue d'une administration qualifiée et compétente, la consolidation des enseignements dans les écoles de formation artistique, l'établissement d'un musée national<sup>17</sup>.

### **Politique sectorielle**

**(47).** Pour le moment trois textes fondamentaux réglementent la culture en matière de sauvegarde du patrimoine, de propriété intellectuelle et de sécurité professionnelle des opérateurs culturels. Il s'agit, dans l'ordre chronologique, des textes suivants : Ordonnance-

---

<sup>17</sup> Ministère de la Culture, *Etats généraux de la culture* (Kinshasa, mai 2006).

loi n° 71-071 du 15 mars 1971 relative à la protection des biens culturels, Ordonnance-loi n° 86-033 du 05 avril 1986 portant protection des droits d'auteur et des droits voisins, Ordonnance-Loi n° 72/022 du 28 mars 1972 modifiée et complétée par l'Ordonnance-Loi n° 86/060 du 3 octobre 1986 en faveur des artistes et des écrivains. Deux types de problèmes se posent à ces textes : 1°) la mise en application inefficace ; 2°) l'anachronisme d'un certain nombre de dispositions par rapport à l'évolution des modes, des mœurs et des techniques. Il faut noter également la non ratification de plusieurs instruments juridiques internationaux indispensables au développement culturel ; ce qui laisse ce secteur orphelin de toute stratégie sectorielle depuis les Etats généraux de la culture en 2006.

**(48).** Deux initiatives importantes ont justement été prises par le gouvernement congolais afin de se doter d'une politique culturelle nationale conforme aux ambitions du pays, avec l'appui de l'UNESCO :

**1°)** en juin 2006, la tenue des Etats Généraux de la Culture ; ces Etats généraux avaient pour objectifs de :

- dresser un diagnostic de la situation du secteur culturel dans le pays ;
- proposer un plan directeur pour mettre en œuvre une politique culturelle pertinente en République Démocratique du Congo.

Dans la pratique, il s'agissait de soutenir le processus de sortie de crise en RDC et ainsi (i) créer des mécanismes de prévention des conflits en s'appuyant sur les bonnes pratiques des terroirs, (ii) mettre en place un réseau d'informations entre les acteurs du secteur, (iii) assurer la gestion des données de base spécifiques à la culture du pays (développement des statistiques, mise en place de base de données, renforcement des capacités en la matière), (iv) renforcer les capacités des gestionnaires de la culture, (v) entrevoir les meilleures stratégies de financement et d'autofinancement de la culture. Toutes ces pistes devraient justement inspirer le document de référence et de stratégie sur la politique culturelle nationale en cours d'élaboration actuellement au niveau du Ministère de la Culture, avec l'appui de l'UNESCO.

**2°)** La seconde initiative concerne la ratification par décrets présidentiels n° 10/004, n° 10/005, n° 10/006 du 11 février 2010 des Conventions internationales sur la diversité des expressions culturelles, sur le patrimoine culturel immatériel et sur le patrimoine culturel subaquatique. Ces ratifications permettent aux institutions étatiques autant qu'aux ONG d'opérer conformément aux enjeux de la modernité et de la mondialisation, avec à l'appui des instruments juridiques de référence et des programmes synergiques appropriés au niveau des Etats signataires et de l'UNESCO.

## **Défis**

**(48).** L'élaboration d'une politique culturelle nationale qui tienne compte de la dimension économique de la culture, de la diversité culturelle et de la promotion du patrimoine culturel national, physique et immatériel, ainsi que l'élaboration d'un projet sur les statuts de l'artiste congolais, et les perspectives de la mise en œuvre d'un Système de Gestion et d'Informations en culture, voilà autant d'urgences.

**(49).** L'intégration de la préservation et la sauvegarde des richesses culturelles et patrimoniales dans l'élaboration de la seconde génération du DSCRIP contribuerait

énormément à la valorisation de l'apport du secteur de la culture dans la lutte contre la pauvreté.

**(50).** Un autre défi concerne les mesures à prendre pour assurer une préservation effective des 5 sites du patrimoine mondial situés pour la plupart à l'est du pays, en zones de conflits larvés ou de post-conflit, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, notamment les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel, la protection des œuvres des musées nationaux à travers le renforcement des capacités logistiques et institutionnelles, la promotion du dialogue interculturel et la diversité culturelle par des initiatives et des activités conformes à la culture de la paix et au développement durable. Comme chaque Convention dans le domaine de la culture possède son propre but et sa propre gouvernance, il est primordial de créer une politique culturelle qui couvrira des différents aspects de culture (patrimoines matériel, immatériel et subaquatique, et les expressions culturelles dans le sens de la Convention de 2005).

**(51).** La révision des lois sur la propriété littéraire et artistique avec le concours de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la révision des programmes d'enseignement de la musique à l'Institut National des Arts de Kinshasa, en tenant compte de la dimension des savoirs et des savoir-faire endogènes, le suivi et la mise en application de la ratification des conventions internationales.

### **Les partenaires au développement**

**(52).** Dans le domaine de la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel, la Communauté Française de Belgique met en œuvre un programme de renforcement des capacités à l'intention des professionnels de la culture et des agents du Ministère de la Culture et des Arts.

**(53).** Par ailleurs, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a développé un programme qui porte sur la promotion des langues nationales, en partenariat avec le Ministère de la Culture et des Arts et le Commissariat général du Festival International des Langues d'Afrique (FESTILA).

**(54).** En ce qui concerne la sauvegarde des objets d'art mobilier des musées, le Musée d'Afrique Centrale de Tervuren assure la promotion des musées nationaux de la République Démocratique du Congo. La coopération italienne a organisé en 2009 des ateliers de renforcement des capacités pour la lutte contre la piraterie et la coopération britannique a réhabilité la galerie d'exposition du site du musée du Mont Ngaliema à Kinshasa.

**(55).** Pour ce qui est de la promotion de la diversité des expressions culturelles et du dialogue interculturel, la Banque Mondiale a mis en place un programme de promotion des populations autochtones pygmées.

**(56).** Enfin, dans le domaine de l'élaboration et la promotion de la politique culturelle nationale, l'Organisation Internationale de la Francophonie apporte un appui au Ministère de la Culture et des Arts dans l'élaboration de la politique nationale en proposant un cadre méthodologique de maîtrise des données statistiques de terrain.

## **Etat du dialogue sectoriel**

**(57).** Concernant le volet Culture, en dehors de l'initiative soutenue par l'UNESCO à travers les Etats Généraux de la Culture, le dialogue sectoriel ne fonctionne pas, ou fonctionne peu. Le Groupe Thématique (GT) chargé de la Culture n'a pas pu jouer son rôle d'instance régulatrice de dialogue, à l'image d'autres secteurs en RDC.

**(58).** C'est pourquoi le Gouvernement congolais a décidé de « revitaliser » ces groupes qui seront, dès 2010, organisés autour des piliers du DSCRП pour garantir la cohérence dans la mise en œuvre du DSCRП ainsi qu'une meilleure visibilité lors de son suivi-évaluation. Cependant, quelques réaménagements ont été proposés, notamment :

- L'affirmation du leadership des Ministres Sectoriels à qui revient la responsabilité politique d'animer les travaux des GTs ;
- L'organisation des GTs en sous-groupes et groupes de Travail ;
- Le partage des responsabilités entre les Partenaires au Développement et le Gouvernement pour l'atteinte des résultats ;
- L'organisation au niveau de chaque GT d'un Secrétariat Technique bénéficiant d'un appui financier. Ce secrétariat s'appuiera sur les DEP (Direction d'Etudes et de Planification) sectorielles et les structures spécialisées existantes

## **D. Secteur de la Communication et de l'information**

### **Situation du secteur (Etat des lieux)**

**(59).** Le secteur de la communication et des médias connaît un développement constant depuis deux décennies. Ce secteur est passé du monopole d'Etat à la libéralisation marqué par un foisonnement d'organes de presse inégalement répartis. On compte, en octobre 2008, 341 stations de radiodiffusion (dont une seule, Radio Okapi, émet sur l'ensemble du territoire) et plus de 600 titres de presse déclarés. On dénombre en outre 82 chaînes de télévision, dont quatre peuvent émettre par satellite à partir de Kinshasa et être rediffusées dans certaines provinces du pays et à l'étranger (la Radio Télévision Nationale du Congo (RTNC), Digital Congo TV, la Radio Télévision du Groupe L'Avenir (RTG@))<sup>18</sup> et la Télévision du Cinquantenaire. Le pluralisme médiatique est donc indéniable, en ce qui concerne le nombre et la diversité des supports, leur statut (commercial, communautaire, public), leur affiliation ou appartenance politique, confessionnelle, idéologique, ainsi que leur implantation et rayon de diffusion.

**(60).** Depuis 2005, avec l'appui de l'UNESCO et en collaboration avec les professionnels des médias et les organisations de la société civile, le Gouvernement congolais s'est doté d'un Plan Directeur pour le Développement des médias. Les enjeux majeurs de ce Plan Directeur sont entre autres (a) la maîtrise publique d'une politique de développement des médias en vue de permettre l'accès aux médias des différentes composantes de la

population et de maintenir la cohésion sociale,(b) la mise en œuvre du processus de la construction de la société de l'information en RDC par la libre circulation de l'information au service du développement durable et l'accès à l'information de ses différentes composantes sociales, culturelles, économiques et religieuses, dans le respect des identités propres, un esprit de compréhension réciproque, de solidarité, de responsabilité et de partage, et (c) la garantie d'une production suffisante et diversifiée de l'information, grâce au développement des infostructures et à l'initialisation d'une démarche stratégique visant à soutenir les médias communautaires.

**(61).** L'encadrement du secteur est assuré par trois types de mécanismes qui ont connu des évolutions sensibles ces dernières années : la régulation publique, l'autorégulation professionnelle et la défense citoyenne de la liberté de la presse et des intérêts des professionnels et des patrons des médias. Mais le contexte est marqué par une faiblesse du respect des normes et des violations du droit. Quelques organisations de la société civile (prennent position sur des sujets touchant la défense directe des intérêts et des droits des journalistes, la liberté d'expression et la sécurité des professionnels des médias

**(62).** Les médias sont astreints à un régime de taxation régulation. La multiplicité des taxes (comportant entre autres les frais administratifs, les droits liés à la diffusion sur la publication de la publicité dans la presse, la redevance annuelle, l'autorisation de détention, d'installation et d'exploitation des chaînes de radiodiffusion sonore et télévisuelle commerciale, les redevances annuelles sur l'exploitation des chaînes de radiodiffusion sonore et télévisuelle commerciale, les redevances annuelles sur les concessions (à savoir (i) les fréquences radio sonore et radio télévisuelle, (ii) l'horaire de diffusion radio sonore et radio télévisuelle et (iii) les chiffres d'affaires Radio et TV) ne facilite pas le développement des médias.

**(63).** L'adoption de lois et des textes réglementaires sont nécessaires à l'exercice de la liberté de l'information, le statut des professionnels des médias, la dépenalisation des délits de presse ainsi que des lois sur la publicité, les agences de presse, la redevance radiotélévision, le statut des médias communautaires, et des médias scolaires, la reconnaissance et à la protection du titre de professionnel des médias, et les mécanismes juridiques sur les TIC et sur la cybercriminalité.

**(64).** L'intervention externe des bailleurs de fonds et opérateurs internationaux a joué un rôle considérable dans le développement des médias et le renforcement des capacités des acteurs principalement dans le domaine de l'amélioration des compétences théoriques et pratiques des professionnels des médias, et à leur sensibilisation accrue à la responsabilisation, à l'éthique et au respect des normes professionnelles

### **Politique sectorielle**

**(65).** La politique de ce secteur s'élabore essentiellement autour de la loi n°96-002 du 22 juin 1996 fixant les modalités de l'exercice de liberté de presse. Cette loi prends en considération la démocratisation du pays par, (i) la reconnaissance du rôle éminent de la presse comme mode privilégié de communication de masse, d'information et de culture, (ii) la consécration de la fin du monopole de l'état en matière de création et de gestion des structures publiques d'information et de presse, (iii) l'instauration de la déclaration en lieu et

place d'une autorisation et (iv) la reconnaissance de la possibilité de création d'une instance chargée du contrôle et de la neutralité des médias. Enfin, (v) la reconnaissance de la nécessité de revoir le statut des journalistes, l'affirmation de la liberté d'opinion et d'expression sur base des textes, résolutions et déclarations internationaux auxquels a adhéré et souscrit la République Démocratique du Congo. Mais il faut reconnaître qu'à ce jour cette loi est incomplète et insuffisante.

## **Défis**

**(66).** L'amélioration continue du cadre institutionnel et juridique de l'exercice de la liberté d'expression, de la diversité et du pluralisme des médias, le développement des médias suivant une approche dynamique, l'optimisation de la contribution des médias et des TIC à la réalisation des OMD et du programme gouvernemental par la qualité de l'information publique contribuera à faire des médias, dans le contexte actuel de la reconstruction, de véritables canaux d'expression libre et plurielle, et des catalyseurs d'un développement durable. Il en est de même de l'accroissement de la viabilité (du point de vue économique), de la compétitivité (du point de vue professionnel) et de la crédibilité (du point de vue éthique et déontologique) des entreprises de presse, la généralisation de l'accès universel à l'information et au savoir pour tous à travers les médias et les TIC, la promotion des médias de service public durable et de développement local à travers l'amélioration de la qualité des contenus, l'information de proximité utile, la représentation des différentes catégories sociales, le contrôle du respect des droits de l'homme et du bon fonctionnement de l'autorité publique, de la parole des citoyens.

## **Les partenaires au développement**

**(67).** Les partenaires au développement présents dans le domaine de la communication et des médias ont mobilisé leurs efforts pour adopter des démarches communes. Ils concentrent leurs actions autour des domaines suivants : le développement du secteur, le plaidoyer pour une amélioration de l'environnement législatif et la viabilité économique du secteur.

**(68).** France Coopération International (FCI) met en œuvre le plus important programme de développement des médias d'un montant de 24,4 millions de dollars US, en associant des contributions de DFID (Grande-Bretagne à hauteur de 73 % des ressources), de l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI – 17 %) et de la France (9 %). Ce programme, qui court jusqu'en décembre 2012, se concentre autour de cinq thématiques :

- Appuyer la professionnalisation du secteur médiatique ;
- Appuyer la production de programmes nationaux ;
- Consolider la régulation et l'autorégulation du secteur médiatique ;
- Promouvoir la viabilité économique du secteur médiatique ;
- Promouvoir les médias de service public indépendants (y compris le soutien à *Radio Okapi*).

**(69).** Wallonie-Bruxelles International (WBI) a développé une expertise de long terme dans le secteur des médias et l'environnement législatif et travaille avec la Haute Autorité des Médias et d'autres organisations du secteur pour assurer des formations en droit des

médias, en appui à l'émergence et à l'élaboration de la norme dans le champ médiatique ainsi que des formations pour sensibiliser l'adoption de telles lois. WBI sensibilise les parlementaires pour améliorer la législation en vigueur dans ce domaine.

(70). L'institut Panos Paris développé une assistance technique pour promouvoir une plus grande liberté dans le secteur.

(71). D'autres partenaires sont également actifs dans ce secteur et dans les domaines mentionnés, tels que la Suisse, l'Union Européenne, le Royaume des Pays-Bas, des organisations religieuses de soutien aux médias ainsi que le Canada.

(72). Ces dernières années, les partenaires ont porté un accent particulier sur l'amélioration de l'environnement économique du secteur. Il est à noter que la Fondation Hirondelle travaille aux possibilités d'autofinancement de la *Radio Okapi*, une fois le soutien financier des Nations Unies terminé.

### **Etat du dialogue sectoriel**

(73). Dès 2005, un groupe de donateurs s'est constitué pour soutenir la Haute Autorité des Médias (HAM), créée deux ans plus tôt par les accords politiques de Sun City et dont le but est d'assurer la régulation des médias, notamment en période électorale. L'UNESCO a assumé la charge de chef de fil avant que l'Ambassade de France par son Conseiller chargé de l'audiovisuel ne lui succède dans ce rôle. Ce groupe, appelé aujourd'hui « Groupe Inter Bailleurs des Média » (GIBM) est notamment composé de la France, DFID (Grande Bretagne), USAID, le Canada, la Délégation de la Commission Européenne, le Programme des Nations Unies pour le Développement, l'UNICEF, la MONUC, la Coopération Technique Belge et la Communauté française de Belgique. Ce groupe a apporté son soutien financier aux besoins définis par la HAM (en matière de matériel, formations, etc.). Actuellement, ce groupe fonctionne comme un espace ouvert à la discussion, il invite à ce titre toute institution ou partenaire intéressé à appuyer les initiatives dans le domaine de la communication et de l'information en République Démocratique du Congo à venir participer à leurs réunions. Des partenariats et des appuis ont été réalisés avec l'Observatoire des Media Congolais (OMEC), l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC) ainsi qu'avec l'Institut Panos Paris.

(74). Ce groupe informel se réunit chaque trimestre pour réfléchir aux modalités d'appui à apporter aux partenaires locaux et institutionnels mais il fonctionne surtout comme un lieu de partage d'informations sur les questions relatives à la communication et à l'information. Ce groupe appuie diverses activités notamment dans le secteur de la formation des professionnels des médias et du renforcement des capacités des organes de presse et a également apporté son soutien à l'élaboration de la loi organique du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC).

## **E. Secteur des Sciences**

### **Situation du secteur (Etat des lieux)**

(75). Les Etats généraux de la recherche scientifique et technologique soutenus par l'UNESCO en mai 2005 ont mis à nu les dysfonctionnements du secteur notamment

l'anachronisme des textes l'organisant, le déficit des ressources financières et logistiques (0,20 % du PIB), ainsi que la précarité des conditions de travail du chercheur congolais et les chevauchements avec les institutions universitaires. Sans compter que le statut du ministère de la recherche scientifique et technologique lui-même est soumis aux aléas des différents remaniements qui tantôt le rattachent au ministère de l'Education nationale, tantôt l'autonomisent.

- (76). Les objectifs de cet état des lieux qui restent toujours d'actualité sont orientés vers :
- la révision de la loi sur l'organisation de la recherche scientifique en RDC ;
  - la révision du statut du chercheur congolais ;
  - la création d'un Comité scientifique National dont le rôle est de déterminer les priorités de stratégies en termes de développement national (santé, hygiène, habitat, savoirs endogènes, ...)

### **Politique sectorielle**

(77). En dehors de la loi sur l'organisation de la recherche scientifique en RD Congo (qui date de 1982) et des états généraux de la recherche scientifique et technologique (2005), il n'existe encore aucune politique ni stratégie nationale de la recherche scientifique et technologique déjà mise en place. Tout reste à élaborer.

(78). Toutefois, un atelier sur le suivi des états généraux, notamment sur les questions liées au financement de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation avait été organisé en juin 2009.

### **Défis**

(79). Actuellement, le Ministère de la Recherche scientifique a introduit, conformément aux Etats généraux de la recherche scientifique et technologique en RDC des requêtes auprès de l'UNESCO pour l'élaboration d'un Plan stratégique de développement de la recherche scientifique et technologique, la révision de la Loi portant organisation de la recherche scientifique et le statut du personnel de la recherche scientifique en RDC, l'élaboration des programmes dans les domaines d'urgence pour le développement technologique.

(80). Le principal défi consiste en l'élaboration d'un Plan stratégique de la recherche scientifique et technologique, la révision de la Loi portant organisation de la recherche scientifique et le statut du personnel de la recherche scientifique en RDC, l'élaboration des programmes dans les domaines d'urgence.

## **F. Secteur des Sciences Sociales**

### **Situation du secteur**

(81). Les conflits armés dont la RDC est le théâtre et aussi la victime ravagent ce pays depuis un quart de siècle et se perpétuent. Les dégâts provoqués par ces conflits apparaissent inestimables. Ils sont multiples, démographiques, économiques, financiers, écologiques, psychologiques, sociaux, politiques. C'est l'ensemble de la région des Grands

Lacs et de l'Afrique centrale qui se trouve plongé dans une insécurité préjudiciable à la paix, au développement, au respect des droits humains et à la démocratie.

**(82).** On a dénombré en 2010, 14000 cas de viols contre des femmes en RDC. Ces violences ne sont pas seulement la conséquence des périodes de guerres. En raison du rôle majeur joué par les femmes dans les diverses sphères de la vie économique, sociale, éducative et culturelle et compte tenu des valeurs symboliques attachées aux femmes et reconnues unanimement comme nécessaires à la reproduction sociale, ces violences sexuelles sont devenues l'une des plus redoutables armes de guerre. La banalisation des violences faites aux femmes devient ainsi la manifestation exacerbée d'un état de guerre structurelle et la justification de conflits armés sans cesse renouvelés. Ce cercle vicieux, ruine de toute évidence tous les efforts menés en faveur d'un véritable développement : il compromet aussi la recherche d'une paix durable, nécessaire à la stabilité de la RDC et, par conséquent, à la stabilité de toute l'Afrique centrale et de toute l'Afrique des Grands Lacs ; il sape enfin, au moment même où l'on cherche à les mettre en place, les fondements d'un régime démocratique, fondé sur l'égalité des citoyens, l'égalité des genres et le respect des droits humains, et destiné à servir de rampe de lancement à toutes les stratégies visant à inventer ensemble un futur différent du présent, ouvert à toutes les possibilités d'invention, de création, d'innovation aux plans politique et social, sociétal et culturel, économique, de la part de citoyens redevenus maîtres de leur destin. Conformément au mandat de l'UNESCO, le Bureau de Kinshasa entend contribuer à la prévention de ces violences et à la réparation de leurs effets dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles et pour le renforcement de la démocratie. En outre, le Bureau soutient activement et initie des activités avec le Centre de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la Région des grands lacs, Institut de catégorie II qui vient d'être créé à Kinshasa.

### **Les partenaires au développement**

La lutte contre les violences sexuelles est une activité transversale dans le cadre des activités menées à l'EST, dans la zone des conflits par les agences des Nations unies et la MONUSCO.

Le Bureau recherche le soutien financier et technique des Agences du Système des Nations Unies : UNWOMEN, UNFPA, UNICEF, UNDP, UNHCR, ONUSIDA, FAO, OMS, BIT, OIT en considération les axes prioritaires d'actions des partenaires. Le BIT soutient des mesures relatives au droit à l'emploi et à la protection de l'emploi ainsi que la lutte contre le travail des enfants.

La FAO s'intéresse aux questions de sécurité alimentaire et de développement rural.

L'UNHCR soutient principalement des mesures visant la protection des femmes réfugiées contre les abus sexuels et sexistes.

L'UNWOMEN apporte une assistance financière et technique à des programmes innovateurs et à des stratégies œuvrant en faveur des droits de la femme, de la lutte contre la féminisation de la pauvreté, de sa participation politique et de la sécurité économique des femmes et visant le renforcement des capacités des femmes et l'égalité des genres.

L'UNICEF insiste sur les mesures visant la réduction de la vulnérabilité des femmes et des enfants.

L'UNFPA accorde une priorité aux mesures promotrices du droit à la santé et à l'égalité pour chaque femme, homme et enfant ou permettant l'utilisation des données de population dans la formulation des politiques et dans les programmes relatifs à la réduction de la pauvreté et de la lutte contre le VIH/SIDA.

L'ONUSIDA, quant à elle, encourage des actions susceptibles de promouvoir l'accessibilité des populations vulnérables aux services sociaux de qualité dans les domaines de l'éducation, de la protection, de la santé, de la prévention, de l'habitat et de l'emploi.

### **Contributions des bailleurs multilatéraux**

Parmi les bailleurs multilatéraux susceptibles d'apporter un appui matériel et financier au Bureau de Kinshasa, on peut citer la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et d'autres bailleurs comme l'Union Européenne, la Communauté Economique des Etats des Grands Lacs et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

#### **a) Banque Mondiale**

La Banque Mondiale dispose d'un Programme de Genre pour l'Afrique (Africa Gender Program) concentré sur quatre aires prioritaires : la productivité agricole, le développement du secteur privé, les droits de propriété et la transition de l'école au travail pour les filles adolescentes et la lutte contre la pauvreté.

#### **b) Banque Africaine de Développement**

Il existe, depuis 1969 entre l'UNESCO et la BAD, un partenariat actif dont les principaux domaines de coopération comprennent : 1° l'assistance technique aux Etats membres dans l'identification, la programmation et la mise en œuvre des projets éducatifs ; 2° la réalisation des aspects d'assistance technique des projets financés par la BAD dans les pays membres, et 3° l'échange d'informations et la participation aux conférences et forums organisées par une partie donnée. Lors de la rencontre de Tunis, en avril 2009, la BAD a fait rapport de l'existence de son 'Initiative pour Etats Fragiles' (Fragile States Facility) en vue de financer des requêtes nationales ou régionales pour études de faisabilité et renforcement des capacités et d'un 'Fonds pour la Région des Grands Lacs'. La BAD s'est aussi déclarée prête à appuyer les activités scientifiques du Centre Régional et des Centres Nationaux Associés dans le cadre de son Budget propre de 2011, et plus spécialement dans la ligne de son Objectif 2011.

#### **c) Union Européenne**

Dans le cadre du Programme UE-ACP, l'UE soutient des activités de recherches, des ateliers régionaux sur les concepts, les données, les méthodologies et les outils de recherche sur la violence basée sur le genre. Dans les pays des Grands Lacs, l'UE apporte son appui humanitaire aux victimes des violences sexuelles par l'entremise des programmes d'ECHO, en mettant en place un réseau de centres d'accueil permettant aux victimes de recevoir les

premiers soins et l'aide légale pour obtenir réparation. De plus, elle finance des activités de lutte contre l'impunité par l'amélioration du fonctionnement et de l'accès à la justice (formation des magistrats, constructions des tribunaux, des prisons et l'organisation des audiences foraines dans les campagnes).

### **Etat du dialogue**

**(83).** Le Bureau a développé fin 2010, sur la base d'une méthodologie participative, une approche permettant de capitaliser les valeurs socioculturelles des populations congolaises dans la lutte contre les violences sexuelles en vue de fonder de manière durable les fondements du « bien vivre ensemble », base d'une société de paix, d'un Etat de droit et d'un réel développement. Cette activité a été partagée avec les experts de la FAO. Elle s'inscrit également dans le cadre de l'appui de l'UNESCO au Centre de Recherche et de Documentation sur les Femmes, le Genre et la Consolidation de la Paix basé à Kinshasa, institut de catégorie II de l'UNESCO. Cette approche socioculturelle accompagne les activités du Bureau dans le processus de changement social, axé sur une valorisation d'une culture de paix favorable à l'éradication des violences, sur la vulgarisation des connaissances locales dans ce domaine et sur la responsabilisation des communautés locales.

**(84).** Dans le cadre des deux années électorales 2011-2012, l'objectif se concentre sur la consolidation de la démocratie à travers une participation responsable et utile aux différentes opérations du processus électoral des congolais et en particulier des femmes et des jeunes.

**(85).** La reconstruction du pays suppose la mise en place d'une armée républicaine pour qui le respect des valeurs humaines et la défense de la communauté nationale constitue le maître-mot. En ce sens, le gouvernement congolais a initié un processus de réforme du secteur de la sécurité, notamment de l'armée dont la finalité consiste à la moralisation de la vie des hommes et des femmes militaires. Le Bureau de l'UNESCO à Kinshasa prenant acte du taux d'analphabétisme dans l'armée, assurera à cette institution un encadrement spécifique par une alphabétisation citoyenne construite sur le langage militaire et le code de conduite. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la Coopération Sud-Sud. La Direction de l'éducation marocaine échangera avec le Ministère des affaires sociales sur son expérience en la matière ainsi que le Bureau de Rabat.

## II. Coopération passée: Les enseignements

**(86).** L'Accord entre l'UNESCO et la République Démocratique du Congo a été signé le 25 août 1983. La coopération avec la République Démocratique du Congo (RDC) a débuté dès l'accession du pays à l'indépendance. L'UNESCO avait alors été chargé de faire fonctionner l'ensemble du système éducatif congolais mis en panne par le départ massif des coopérants belges, en application d'une résolution adoptée le 22 juillet 1960 par le Conseil de sécurité des Nations Unies, et à la demande du gouvernement congolais.

**(87).** L'UNESCO s'est efforcée d'aider le gouvernement congolais à étendre l'enseignement secondaire et à améliorer l'enseignement primaire, à créer de nouvelles institutions d'enseignement supérieur et à former des administrateurs de l'enseignement, à adapter le système d'enseignement aux besoins du Congo et à préparer son évolution ultérieure, à sauvegarder les activités de recherche des principales institutions scientifiques et à développer les moyens d'information dans l'intérêt du pays.

**(88).** C'est dans ce cadre que l'UNESCO a appuyé la création de l'Institut Pédagogique National (IPN), actuellement Université Pédagogique Nationale (UPN), l'Institut des bâtiments des Travaux Publics (IBTP) et les Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP).

**(89).** Pour arriver à réaliser sa mission, le Bureau de l'UNESCO travaille en étroite collaboration avec la commission nationale comme interface interministériel dont l'une des missions est de susciter les initiatives des institutions nationales pour la réalisation des buts, des objectifs et des programmes de l'UNESCO. Parmi les grandes réalisations de ces dernières années, il sied de retenir :

1° Dans le secteur de l'Education : le Projet d'Appui au Secteur de l'Education (PASE) qui a permis la mise en place d'un Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE) fonctionnel, produisant annuellement des annuaires statistiques de l'Education et le renforcement des capacités institutionnelles de planification et de gestion pédagogique ; l'UNESCO qui avait déjà appuyé l'élaboration, la diffusion et la validation communautaire du Plan national EPT a soutenu, à travers un plaidoyer assidu auprès du Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, l'adoption de ce document par le gouvernement de la République Démocratique du Congo. Le projet PASE s'étant terminé en juin 2010, il est fondamental de mettre en œuvre un dispositif de financement et de réalisation pérenne du Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE) de manière à bénéficier de données fiables et de rendre cet exercice routinier.

2° Dans le secteur de la Culture : la ratification par trois décrets présidentiels des trois conventions internationales sur la promotion de la diversité des expressions culturelles ; la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la sauvegarde du patrimoine culturel sub-aquatique. Dans le domaine de l'environnement et de la Conservation de la nature, l'UNESCO a déclaré cinq sites naturels situés à l'Ouest et à l'Est de la RDC sur la liste du patrimoine mondial. Il s'agit des parcs Virunga, (le plus ancien de l'Afrique, fondé en 1925), Garamba, Kahuzi-Biega, Salonga et la Réserve d'Okapi d'Epulu.

**3°** Dans le secteur de la Communication et information : l'UNESCO a donné de l'éclat et du symbole à la Journée mondiale de la liberté de la presse, journée célébrée le 3 mai de chaque année ; le renforcement des capacités des députés provinciaux en Communication participative et dialogue démocratique ; la création d'un Centre de formation à l'ingénierie pédagogique pour l'enseignement à distance installé à l'Université Pédagogique Nationale (UPN). L'Unesco a apporté son soutien technique et financier au Gouvernement et aux professionnels des médias congolais pour l'élaboration et l'adoption d'un Plan Directeur pour le Développement des Médias qui est à la fois un cadre stratégique devant orienter l'élaboration d'une politique de développement de la communication et des médias en République Démocratique du Congo et un instrument d'orientation stratégique et de mobilisation des ressources en faveur du développement de la presse nationale, publique et privée.;

**4°** Dans le secteur de la Science : la tenue des Etats Généraux de la Recherche Scientifique et Technologique, la tenue de la réunion des Ministres en charge des affaires féminines des pays de la région des Grands Lacs pour la création du Centre de recherche et documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix. L'organisation en juillet 2008 d'une Table Ronde des bailleurs de fonds sur le financement de l'ERAIFT, notamment dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED (2009-2013) et la tenue en mars 2008 d'un Atelier régional sur l'implication de l'ERAIFT dans le processus de Bologne pour le système « LMD » (Licence-Master-Doctorat).

**(90).** Plus précisément les activités réalisées par l'UNESCO au cours du biennium 2008-2009 s'inscrivent dans la réalisation des axes prioritaires définis par le DSCR et en harmonie avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces activités<sup>19</sup> ont été réalisées en conformité avec les priorités sectorielles contenues dans les documents de politique et stratégies sectorielles quand elles sont développées.

## **A. Secteur de l'Education**

### **Description des principales activités et résultats de l'UNESCO en RDC depuis 2008**

**(91).** Les activités<sup>20</sup> réalisées dans le secteur de l'éducation ont tourné essentiellement autour des axes stratégiques ci-après : (i) le Renforcement de la coordination et de la planification pour l'EPT, (ii) l'Appui à la réforme et à la modernisation du système éducatif congolais, (iii) le renforcement des capacités institutionnelles, (iv) l'appui à l'amélioration de la qualité de l'éducation et (v) l'appui aux thèmes transversaux, notamment le VIH/SIDA et le genre.

---

<sup>19</sup> Les détails sur l'ensemble d'activités réalisées par l'Unesco sont fournis par les différents rapports d'activités élaborés par le bureau.

<sup>20</sup> Ces données sont plus tirées du *Rapport Biennium 2008-2009* du Bureau de représentation de l'UNESCO République démocratique du Congo à Kinshasa.

**(92).** Dans le domaine de la coordination des activités et des partenariats en faveur de l'EPT, l'UNESCO assure la présidence du Comité de concertation des acteurs intervenant dans l'éducation en RDC, elle mobilise par ailleurs les partenaires, en particulier les coparrains de l'EPT autour de la promotion des objectifs de l'EPT. En outre, dans le même domaine, l'UNESCO a accompagné techniquement et financièrement l'élaboration et la production des termes de référence de la stratégie sectorielle de l'éducation. A ce jour, seul le sous-secteur EPSP a déjà élaboré sa stratégie et les stratégies des autres sous-secteurs (MESU et MAS) sont en cours d'élaboration.

**(93).** Dans le cadre de la modernisation et de la réforme du système éducatif, l'appui fourni pour le développement d'un système d'information pour la gestion de l'éducation et en faveur du renforcement des capacités a abouti, entre autres, à doter le système éducatif congolais d'un corps d'inspecteurs et de gestionnaires mieux formés et suffisamment outillés pour assurer un encadrement pédagogique efficace des enseignants pour les premiers, et pour améliorer la gestion scolaire et académique pour les seconds. Toutes ces activités ont eu un impact réel sur l'amélioration de la planification, la gestion et l'évaluation du système éducatif. On peut aussi noter la production des annuaires statistiques éducatifs pour trois années consécutives comme un résultat majeur de ce projet d'appui au secteur de l'éducation (PASE).



© UNESCO/ M. Hofer 2011

*Une jeune fille congolaise dans une salle de classe encore en travaux à l'Ecole primaire Mugosi, dans la ville de Kitschoro, près du camp de réfugiés de Kahe, au nord-est de la République démocratique du Congo.*

**(94).** Un effort particulier a été fourni pour appuyer des actions tendant à améliorer la qualité de l'éducation. C'est donc dans ce contexte que s'inscrivent des actions qui ont porté sur l'introduction des langues nationales comme médium d'enseignement et d'apprentissage dont l'UNESCO a fait le plaidoyer, sur l'élaboration des référentiels des compétences TIC et le recours aux TIC comme outil de recherche documentaire dans l'enseignement supérieur et dans la recherche.

**(95).** Dans le domaine du Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar, l'UNESCO a appuyé la production d'un Guide de recherche documentaire sur Internet et la formation d'un noyau de formateurs de quelques établissements de l'enseignement supérieur et universitaire de la ville de Kinshasa. Ces derniers sont appelés à leur tour à utiliser ce guide et à former leurs collègues, des étudiants et d'autres chercheurs. Le résultat obtenu est l'amélioration significative de la qualité de la recherche.

**(96).** Dans le domaine de l'appui aux thèmes transversaux, notamment le VIH/SIDA et le genre, l'UNESCO a appuyé la production de documents pédagogiques et la formation de formateurs. L'UNESCO a également poursuivi son appui aux activités de prévention du VIH/Sida en milieu éducatif à travers l'élaboration des programmes intégrés d'éducation pour la prévention du VIH pour les cycles maternel, primaire et secondaire<sup>21</sup> afin d'accélérer la réponse du secteur de l'éducation à l'épidémie du VIH.

**(97).** Le budget global du programme régulier ED en 2008-2009 était de 200 000 USD. Il a été exécuté de la manière suivante :

Secteur	Axes stratégiques	Fonds extrabudgétaires
ÉDUCATION	la Coordination des activités du secteur de l'Éducation	- Fonds du gouvernement d'Italie (662 444USD)
	la Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes	
	le Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux	-PASE (.....)
	Appui à l'élaboration des programmes intégrés d'éducation pour la prévention du VIH/SIDA	- le gouvernement japonais (600 000 USD)
TOTAL	200 000 USD	

### Enseignements tirés (conclusions)

**(98).** Les échéances qui attendent le Gouvernement congolais et les partenaires du secteur éducatif imposent une coordination et une concertation de premier plan. L'initiative portée par l'UNESCO de doter les Ministères en charge de l'éducation d'outils leur permettant de produire une cartographie des interventions est une bonne opportunité pour fédérer les acteurs du secteur vers une plus grande complémentarité de leurs interventions. Par ailleurs, l'élaboration et la mise en œuvre du DSRP de deuxième génération doit permettre

<sup>21</sup> Il s'agit des programmes harmonisés prenant en compte les différents enrichissements des ateliers de Douala et Yaoundé, au Cameroun.

de redynamiser le fonctionnement du Groupe Thématique Education, alimenté par les groupes de travail du Comité de Concertation. L'UNESCO, de par la disponibilité de son expertise technique doit se porter aux avant-postes de la concertation.

**(99).** Il est essentiel pour l'UNESCO de continuer à se positionner dans l'accompagnement en amont. Ainsi, son expertise technique devrait être mieux valorisée pour appuyer le Gouvernement à se doter d'outils de politique basés sur les résultats qui permettent un suivi rigoureux des progrès vers l'EPT, un cadre harmonisé des interventions des partenaires au développement, l'attractivité de financements extérieurs. Face à la rareté des ressources financières à sa disposition et la spécificité de son mandat, l'UNESCO, en se plaçant en amont du processus de développement, doit pouvoir maximiser ses investissements en développant une vision intégrée de ses activités en évitant une fragmentation de ses actions et donc de ses ressources. A ce titre, la nécessité de disposer d'un Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE) fiable et pérenne constitue une mission essentielle pour le Bureau de l'UNESCO à Kinshasa en se plaçant à la tête des discussions et des propositions de collaboration entre les partenaires et le gouvernement.

## **B. Secteur de la Culture**

### **Description des principales activités et résultats de l'UNESCO en RDC depuis 2008**

**(100).** Les activités<sup>22</sup> réalisées dans le secteur de la culture ont tourné essentiellement sur (i) la protection et réhabilitation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, (ii) la sauvegarde et promotion du patrimoine immatériel, (iii) la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel et (iv) l'élaboration des politiques culturelles en vue du dialogue interculturel et du développement durable.

**(101).** Dans le domaine de la Protection et réhabilitation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, l'UNESCO a mis en place des procédures d'inscription sur la liste indicative du patrimoine mondial, à partir des études archéologiques de terrain menées dans les grottes du Bas-Congo (Ngovu et Dimba), en collaboration avec l'Institut des Musées Nationaux du Congo (IMNC) en mars 2008. En outre, l'UNESCO a soutenu l'élaboration d'un document d'information et de référence sur les aires protégées de la RD Congo notamment celles du patrimoine mondial (en octobre 2009) dans le but de préserver, de protéger, de sauvegarder et de promouvoir le patrimoine national, physique et immatériel.

**(102).** Dans le domaine de la sauvegarde et la promotion du patrimoine immatériel, grâce aux ateliers sur la pratique des langues à l'école ou sur celle de la musique par des professionnels traditionnels et modernes, l'UNESCO a contribué à l'élaboration de plans directeurs pour la préservation et la promotion de savoirs endogènes au sein de programmes de recherche de la Chaire UNESCO de l'Université de Kinshasa, à la révision en cours des programmes d'enseignement à l'Institut National des Arts de Kinshasa. Il faudrait signaler en plus le cahier de charges élaboré à l'issue du Colloque sous-régional sur le patrimoine culturel en Afrique centrale (organisé à Kinshasa, septembre 2009, en collaboration avec le Ministère de la Culture), et dont l'activité principale consistait en la

---

<sup>22</sup> Cfr Rapport Biennium 2008-2009 du Bureau de représentation de l'UNESCO République démocratique du Congo.

numérisation des archives audio-visuelles de l'Institut des Musées Nationaux du Congo et de la Radiotélévision Nationale.

**(103).** Dans le domaine de la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, l'UNESCO a réalisé en 2009 la production de deux supports importants : un manuel sur la traite négrière en RDC et un documentaire-plaidoyer sur la situation discriminatoire des populations autochtones pygmées de la RDC. Ces supports ont permis d'une part de combler les pages d'histoire de cette tragédie survenue aussi bien sur la côte occidentale que sur la côte est, et d'autre part de plaider en faveur de la dignité humaine des peuples pygmées.

**(104).** Dans le domaine de l'élaboration des politiques culturelles en vue du dialogue interculturel et du développement durable, l'UNESCO s'est attelé à l'élaboration d'un projet de Charte culturelle de la République démocratique du Congo. Ce document définit le cadre de fonctionnement de l'action culturelle ainsi que le statut de l'artiste congolais. Par ailleurs, l'UNESCO s'active à mettre en place un Système de Gestion et d'Information de la Culture (SYGIC), en collaboration avec le Ministère de la Culture. Il s'agit d'avoir des données de base sur la culture nationale ainsi qu'une méthodologie de renforcement des capacités en gestion culturelle en RDC.

**(105).** Le budget global du programme régulier CLT en 2008-2009 était de 90 000 USD. Son exécution a été faite de manière suivante :

*Tableau des ressources mobilisées (programme régulier et extrabudgétaire) depuis 2008*

Secteur	Axes	Fonds extrabudgétaires
CULTURE	la protection et réhabilitation des biens culturels immobiliers et des biens naturels	
	la sauvegarde et promotion du patrimoine immatériel	
	la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel	
	l'élaboration des politiques culturelles en vue du dialogue interculturel et du développement durable	
TOTAL	90 000 USD	-

**(106).** Le secteur de la culture n'a pas bénéficié des fonds extrabudgétaires dans la réalisation de ses activités malgré les vastes champs d'intervention de ce dernier. Ceci s'explique par le fait que les questions culturelles font trop peu la préoccupation des partenaires techniques et financiers, voire même du gouvernement et des citoyens congolais. D'où la nécessité d'intensifier le plaidoyer et le lobbying.

### **Enseignements tirés (conclusions)**

**(107).** La culture reste encore le parent pauvre en termes de budget et d'impact sur le terrain. La plupart des activités effectuées s'inscrivent dans le long terme (politique culturelle nationale, plaidoyer sur les pygmées, professionnalisation des métiers de la culture). Le GT 9 intitulé « Nouvelles Technologies de l'Information, Médias et Culture » est

un espace clé à l'intérieur duquel l'UNESCO va devoir proposer son expertise technique et participer à l'élaboration d'une stratégie sectorielle.

### **C. Secteur de la Communication et de l'information**

#### **Description des principales activités et résultats de l'UNESCO en RDC depuis 2008**

**(108).** Le secteur<sup>23</sup> de la communication et de l'information a réalisé de nombreuses activités. Elles ont porté sur (i) la Promotion d'un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information, (ii) la Promotion de l'accès universel à l'information et le développement des info structures, (iii) la Promotion du développement des médias libres, indépendants et pluralistes, (iv) le Renforcement du rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation en particulier dans les zones de conflit et de post conflit.

**(109).** Dans le cadre de la promotion d'un environnement favorable à la liberté d'expression, l'UNESCO a appuyé le Ministère de la communication et des médias à la mise à jour de son Plan directeur, datant de 2005. Cette mise à jour a été faite en référence aux indicateurs de développement des médias<sup>24</sup> définis récemment par l'UNESCO. Ce document a permis au Ministère de la communication et des médias de disposer d'un tableau de bord pour mieux piloter sa politique générale en matière de communication, et d'en évaluer les progrès.

**(110).** Dans ce même cadre, les activités portant sur le renforcement des capacités des leaders sociopolitiques (députés provinciaux) en communication participative et dialogue démocratique ont permis aux bénéficiaires, d'une part, d'être sensibilisés à l'importance de la liberté d'expression et de la communication participative dans l'exercice du leadership et d'autre part, de faire de l'information publique un levier de développement des collectivités locales. Les leaders sociopolitiques (députés provinciaux) sont parvenus à élaborer un plan stratégique de gestion de proximité et de développement communautaire. Suite à la médiatisation de ces ateliers, des demandes d'autres parlements et gouvernements provinciaux ont été enregistrées.

**(111).** Le séminaire scientifique organisé conjointement par le Ministère de la communication et des médias et la Faculté des communications sociales de l'Université catholique du Congo ( UCC ) sur le thème « Médias et vérité : enjeux et défis en République

---

<sup>23</sup> *Rapport Biennium 2008-2009* du Bureau de représentation de l'UNESCO en République démocratique du Congo à Kinshasa

<sup>24</sup> UNESCO, *Indicateurs de développement des médias*, Paris, 2007. Ces indicateurs sont : (i) un système de régulation favorable à la liberté d'expression, au pluralisme et à la diversité des médias, (ii) pluralisme et diversité des médias, cadre économique dans lequel tous les acteurs sont en situation d'équité concurrentielle et transparence de la propriété, (iii) Les médias en tant que plateforme pour un débat démocratique, (iv) formation professionnelle et soutien aux institutions de formation pour promouvoir la liberté d'expression, le pluralisme et la diversité, (v) les capacités infrastructurelles suffisent à soutenir des médias indépendants et pluralistes.

Démocratique du Congo » a permis de publier les actes dans la collection « Logos » de cette institution et de devenir ainsi une référence dans le domaine d'éthique et de déontologie des médias, aussi bien pour les chercheurs que pour les professionnels des médias. Ainsi, les chercheurs, les professionnels des médias ainsi que les organes de régulation et d'autorégulation se sont engagés à respecter scrupuleusement l'éthique et la déontologie professionnelle en matière de traitement de l'information.

**(112).** La réalisation d'une enquête sur l'image de la femme dans les médias congolais, confiée par l'UNESCO à l'ONG Synergie Femme-Médias (plate forme des associations féminines des médias), a permis de faire une radiographie des représentations les plus courantes de la femme congolaise dans les médias, de mener une campagne consistant à extirper des médias les stéréotypes négatifs relatifs à la femme et, ce faisant, de promouvoir des aspects promoteurs de l'équité de genre, de l'autonomisation et de bannissement de l'infantilisation de la femme. Les données de cette enquête servent désormais de référence à bon nombre de productrices de magazines audiovisuels pour construire des représentations de la femme de moins en moins fatalistes. Dorénavant, on assiste de plus en plus à l'amélioration de l'image de la femme à travers les productions médiatiques congolaises.

**(113).** En matière de promotion de l'accès universel à l'information et le développement des infos structures, l'UNESCO a contribué à l'Élaboration du document de politique nationale de promotion des TIC dans le système éducatif. Ce document est venu combler un déficit dans le processus d'appropriation des TIC en éducation. En plus, il permet, désormais, d'organiser systématiquement les initiatives visant l'introduction des innovations technologiques basées sur les TIC dans le système éducatif. L'UNESCO a également appuyé l'actualisation des curricula des Science de l'Information et de la Communication (SIC) sur base notamment de nouveaux standards de programme de formation du journalisme.

**(114).** La fourniture d'équipements informatiques pour les studios de production de la radio communautaire Mwindi de Mbandaka a permis à ce média communautaire de devenir de nouveau fonctionnel après une période d'interruption. Cet appui a favorisé l'information de proximité et désenclavé certaines zones de silence non couvertes par les ondes d'autres médias.

**(115).** La publication d'un ouvrage sur la contribution des médias au processus électoral de 2006 a relevé les différents aspects de l'implication des médias dans le processus électoral. Au-delà d'un bilan, l'ouvrage a dégagé des leçons devant servir de références pratiques pour la couverture médiatique des prochaines élections en RDC.

L'UNESCO a également appuyé l'Observatoire des Médias Congolais dans l'élaboration d'un code factuel de bonne conduite pour la couverture médiatique des élections. Ce dernier a publié un document déontologique de référence intitulé « Code de bonne conduite consensuelle » et distribué aux professionnels des médias afin de servir de vade mecum.

**(116).** Le budget global du programme régulier du secteur CI, en 2008-2009, était de 180 000 USD, y compris les fonds supplémentaires décentralisés par le siège, notamment par la Division de la Liberté d'expression (FEX) ainsi que celle de la Société d'information (INF). Il a été exécuté de la manière suivante :

Tableau des ressources mobilisées (programme régulier et extrabudgétaire) depuis 2008

Secteur	Axes stratégiques	Fonds extrabudgétaires
COMMUNICATION et INFORMATION	la promotion d'un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information	
	la promotion d'un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information	
	la promotion du développement des médias libres, indépendants et pluralistes	
	le renforcement du rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation	
TOTAL	180 000 USD	-

(117). Depuis le dernier appui de 100 000 USD de la part de la Belgique en 2005, le programme communication et information n'a pas bénéficié de fonds extrabudgétaires.

### Enseignements tirés (conclusions)

(118). La communication en tant que domaine transversal, n'est pas considérée de manière explicite ni dans le DSCR ni dans le programme du gouvernement. Pourtant, l'expérience continue de montrer son importance pour :

- La diffusion et l'appropriation des idées novatrices permettant notamment de réaliser les OMD
- La mobilisation des ressources intellectuelles nécessaires à la mise en œuvre effective des objectifs visés dans le DSRP.

(119). L'absence de la mention explicite de la communication dans les documents stratégiques ne justifie pas l'absence d'un plan cadre de communication nationale ; au contraire, cela appelle à un plaidoyer et à un développement d'études sectorielles qui, non seulement établissent la corrélation entre les médias et le développement durable mais surtout proposent des stratégies d'action. Les attentes nationales vis-à-vis de l'UNESCO sont immense, car il existe un fossé entre son offre et la demande, notamment en ce qui concerne la couverture médiatique du pays dans la perspective de la décentralisation où de vastes régions demeurent non couvertes.

(120). Les partenaires dans ce secteur sont appelés à développer une vision concertée pour le développement du secteur, laquelle vision devra fédérer les interventions des autres partenaires afin d'éviter la fragmentation des activités et en accroître l'impact.

## **D. Secteur des Sciences**

### **Description des principales activités et résultats de l'UNESCO en RDC depuis 2008**

**(121).** Le Bureau de représentation de l'UNESCO en RDC ne dispose encore d'aucun programme régulier concernant ce secteur. L'action de l'UNESCO dans ce domaine est principalement menée par le bureau régional de Yaoundé et le siège.

**(122).** Les activités du secteur des sciences ont tourné autour de la promotion de la biodiversité et de l'environnement et de la Promotion des droits de la femme et du renforcement des capacités des femmes dans la recherche scientifique.

**(123).** S'agissant de la promotion de la biodiversité et de l'environnement, l'UNESCO a, en tant qu'agence d'exécution, facilité la création de l'Ecole Régionale Post-Universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts Tropicales (ERAIFT). Cette école est un lieu d'apprentissage de la préservation et de la sauvegarde du patrimoine culturel et d'expérience de la diversité culturelle. La spécificité de l'ERAIFT est de former « in situ » un nouveau type de spécialistes de l'aménagement et de la gestion des forêts et territoires tropicaux rompus à l'approche interdisciplinaire, participative, globale et intégrée, autrement dit systémique. La formation dispensée par l'Ecole se situe essentiellement au niveau post-universitaire. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'ERAIFT depuis le lancement de cette Ecole en avril 1999 à l'Université de Kinshasa. En effet, on peut épingler quatre résultats majeurs suivants :

- 86 cadres africains de haut niveau ont été formés dont 83 Master II et 3 docteurs venus de douze pays africains (Angola, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Guinée, Madagascar, Niger, Tchad et Togo). Ces spécialistes sont préparés à formuler des politiques scientifiques et à conseiller les décideurs africains sur les stratégies nationales et régionales visant à poursuivre efficacement les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- la reconnaissance internationale a été reconnue au programme d'enseignement et au diplôme de Master II (DESS) de l'ERAIFT par le CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur) en son 20ème colloque tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire, décembre 2001) ;
- après avoir mobilisé des fonds importants auprès du PNUD, de la Belgique, du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union Européenne (UE) pour l'Afrique Centrale, l'UNESCO vient, à la suite d'une Table Ronde des donateurs qu'elle a organisée en juillet 2008 au siège de l'ERAIFT à Kinshasa, d'obtenir un nouveau financement de l'UE en faveur de l'ERAIFT d'un montant de 4.220.000 Euros au titre du Programme Indicatif National (PIN) 10ème FED de la RDC « Appui à la Politique Nationale de Conservation, Gestion des Forêts et de la Biodiversité en République Démocratique du Congo » (FED/2009/220-130) ; avec ce financement, l'ERAIFT se propose de former 100 à 120 nouveaux spécialistes africains pour la période 2009-2013 qui correspondra à la fin de la Stratégie Moyen Terme de l'UNESCO (2008-2013) ;

- la visibilité acquise par ERAIFT au sein du Conseil Exécutif a permis au Conseil International de Coordination du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de faciliter la signature d'un accord portant création d'un Réseau de coopération Sud-Sud pour le développement durable dans les trois grands bassins forestiers tropicaux du monde, à savoir l'Amazonie, le Bassin du Congo et l'Asie du Sud-est ce qui du coup, offre l'opportunité à l'ERAIFT de participer aux projets d'études comparatives et éligibles au mécanisme de financement REDD et REDD+.

**(124).** En matière de promotion des droits de la femme et renforcement des capacités des femmes, l'UNESCO a encouragé le projet de création d'un Centre de Recherche et Documentation sur le Genre et la Construction de la Paix dans la Région des Grands lacs dont l'inauguration devrait avoir lieu en 2010.

**(125).** Les interventions de l'UNESCO dans ce secteur ont contribué au renforcement des capacités d'intervention des gestionnaires du patrimoine naturel et à la préservation de la biodiversité.

### **Enseignements tirés**

**(126).** Le secteur des Sciences, à l'image du secteur de la culture, nécessite une redynamisation s'appuyant sur une meilleure concertation entre partenaires et une plus forte coordination avec les institutions de la RDC pour bâtir une véritable politique sectorielle à même d'apporter des réponses aux défis relevés plus haut. Cette politique sectorielle doit bénéficier d'une forte visibilité dans le prochain DSCR. Par ailleurs, pour que le rôle de l'UNESCO soit entier dans cette entreprise, des moyens humains et financiers sont nécessaires.

### **Conclusion**

**(127).** Les secteurs de compétence de l'UNESCO en RDC présentent de nombreuses opportunités, mais les défis à relever sont énormes surtout dans le processus de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et pour l'Education Pour Tous. Le plus grand défi à relever pour l'UNESCO est celui de l'élaboration des stratégies pour chacun des domaines de compétence. Le plaidoyer et la sensibilisation en faveur de l'intervention des autres Partenaires Techniques et Financiers dans les secteurs de compétence de l'UNESCO sont à encourager et à renforcer à travers des stratégies et des actions concertées.

### III. Cadre Indicatif de Coopération

**(128).** L'élaboration du cadre indicatif de coopération (2011-2013) répond au souci de définir et de mettre en place des stratégies de coopération de l'UNESCO en République Démocratique du Congo dans les domaines de sa compétence : Education, Science, Culture, Communication et Information (voir chapitres précédents). Cette logique de programmation table sur (i) une analyse des priorités nationales, (ii) une évaluation des opportunités de développement à saisir, (iii) l'expérience de coopération passée et (iv) une identification des niches d'intervention à la lumière des domaines de compétences des autres partenaires au développement.

**(129).** Ainsi, ce chapitre entend (i) déterminer les résultats attendus des activités de l'UNESCO sur le moyen terme, (ii) désigner des indicateurs de performance, (iii) indiquer les ressources disponibles ainsi que les ressources à mobiliser et, (iv) cibler les partenaires nationaux et internationaux qui appuient ou accompagnent la réalisation de ces activités.



© UNESCO/ Ian Redmond

*Des jeunes montrant leurs téléphones mobiles avec fierté, à Muhanga, proche de Gitarama*

## A. Secteur de l'Education

### Axe 1 : Appui aux processus de planification, suivi et évaluation des réformes du système éducatif congolais

Résultats attendus des activités UNESCO	Indicateurs de performance	Ressources disponibles en US\$	Ressources à mobiliser en US\$	Partenaires nationaux et internationaux
<p><b>Les capacités du gouvernement congolais en planification et gestion de l'éducation sont renforcées et ont permis le développement de politiques et stratégies informées scientifiquement pour la mise en œuvre de réformes clés du secteur accélérant l'atteinte d'une vision élargie des objectifs d'EPT.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une stratégie sectorielle est développée ; elle est inclusive de stratégies spécifiques et sous-sectorielles telles que l'enseignement technique et professionnel, l'alphabétisation et l'éducation non formelle, stratégie pour la gratuité scolaire, VIH/Sida, allongement de l'éducation de base, etc...</li> <li>- Un plan d'action national de renforcement des capacités en planification et gestion de l'éducation est développé et évalué</li> <li>- Des notes d'orientations de politique sont développées pour l'accompagnement technique et politique des réformes</li> <li>- Un SIGE fonctionnel produisant des données statistiques annuelles</li> <li>- Les financements extérieurs et domestiques ont augmenté significativement</li> </ul>	1.400.000 USD		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'EPSP</li> <li>- Ministère des Affaires sociales</li> <li>- Ministère de l'enseignement supérieur et universitaire</li> <li>- Ministère du Plan</li> <li>- Ministère du Budget</li> <li>- Ministère des Finances</li> <li>- Groupe des PTF éducation, en particulier la Banque Mondiale</li> <li>- Groupe des ONG œuvrant pour l'éducation</li> <li>- Société civile (syndicats enseignants, associations parents d'élèves etc.)</li> </ul>

## Axe 2 : Renforcement du cadre partenarial en faveur du développement de l'éducation en RDC

Résultats attendus des activités UNESCO	Indicateurs de performance	Ressources disponibles en US\$	Ressources à mobiliser en US\$	Partenaires nationaux et internationaux
<p><b>Le Gouvernement congolais assume le leadership effectif du cadre partenarial du secteur de l'éducation pour une harmonisation et un alignement des interventions des différents partenaires au développement du secteur, et un dialogue renforcé entre sous-secteurs de l'éducation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre partenarial est rigoureusement défini selon les principes de l'efficacité de l'aide (déclaration de Paris et agenda d'Accra)</li> <li>- Le dialogue sectoriel est inclusif de toutes les parties prenantes (partenaires gouvernementaux, société civile, ONG, PTF, entreprises privées)</li> <li>- Des outils de cartographie pour l'identification, le suivi et l'évaluation des interventions des partenaires au développement sont définis et utilisés</li> <li>- Revues sectorielles régulières</li> </ul>	100.000 USD	100.000 USD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'EPSP</li> <li>- Ministère des Affaires sociales</li> <li>- Ministère de l'enseignement supérieur et universitaire</li> <li>- Groupe des PTF éducation,</li> <li>- Groupe des ONG œuvrant pour l'éducation</li> <li>- Société civile (syndicats enseignants, associations parents d'élèves etc)</li> </ul>

### Axe 3 : Renforcement de la qualité de l'éducation en RDC pour accélérer l'atteinte des objectifs d'EPT

Résultats attendus des activités UNESCO	Indicateurs de performance	Ressources disponibles en US\$	Ressources à mobiliser en US\$	Partenaires nationaux et internationaux
<p><b>Les élèves congolais bénéficient d'un apprentissage de qualité, leur assurant des compétences pour une meilleure inclusion dans la vie sociale et professionnelle et participent activement à la promotion d'une société juste, équitable et en paix.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une politique holistique pour la revalorisation et la qualification de la fonction enseignante est mise en œuvre et évaluée</li> <li>- L'éducation de base est réformée et propose un profil de sortant en conformité avec des objectifs d'émancipation économique, d'intégration sociale, d'équité et de culture de paix.</li> <li>- Le curriculum est révisé et favorise l'acquisition de compétence de base et de la vie courante. . L'éducation au VIH/SIDA ainsi que la problématique Genre sont intégrées dans le curriculum révisé et les nouveaux programmes d'étude.</li> <li>- Les enseignants formés sur la base de la nouvelle politique enseignante sont aptes à mettre en œuvre le nouveau curriculum tel que défini.</li> <li>- La qualité de l'enseignement technique et professionnel s'améliore en répondant aux besoins du marché du travail et à des besoins d'employabilité identifiés.</li> <li>-</li> </ul>	600.000 USD	700.000 USD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'EPSP</li> <li>- Ministère des Affaires sociales</li> <li>- Ministère de l'enseignement supérieur et universitaire</li> <li>- Groupe des PTF éducation,</li> <li>- Groupe des ONG œuvrant pour l'éducation</li> <li>- Société civile (syndicats enseignants, associations parents d'élèves etc)</li> </ul>

## B. Secteur de la Culture

### Axe 1 : Promouvoir et sauvegarder le patrimoine mondial en RDC, en particulier le patrimoine naturel et culturel, et contribuer à la ratification des Conventions internationales sur patrimoine culturel tangible et immatériel

Résultats attendus des activités UNESCO	Indicateurs de performance	Ressources disponibles en US\$	Ressources à mobiliser en US\$	Partenaires nationaux et internationaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Inscription au patrimoine mondial des sites à valeur culturelle tels les grottes du Bas-Congo ;</li> <li>- Application des Conventions ratifiées par la RDC sur le patrimoine culturel immatériel et sur le patrimoine culturel subaquatique ;</li> <li>- Renforcement de capacités sur la mise en œuvre de la Convention de 2003</li> <li>- Création des inventaires du patrimoine culturel immatériel en RDC avec la participation des communautés</li> <li>- Identification des éléments du patrimoine culturel immatériel qui nécessitent la sauvegarde urgente</li> <li>- Soumission des demandes de l'assistance internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel</li> <li>- Mesures de protection des œuvres de l'esprit, et particulièrement celles des musées nationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inventaire et description détaillée et scientifique des caractéristiques des sites majeurs du patrimoine culturel en RDC ;</li> <li>-Traduction en 4 langues nationales des Conventions ratifiées disponible;</li> <li>- Listes de participants aux ateliers</li> <li>- Inventaires du patrimoine culturel immatériel</li> <li>- Demande de l'assistance internationale</li> <li>-dispositif juridique disponible pour la lutte contre le trafic illicite des œuvres d'art.</li> </ul>	58.500 \$	Environ 100.000 \$ (à mobiliser)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la culture</li> <li>- Institut des Musées Nationaux ;</li> <li>- Organisation Internationale de la Francophonie</li> <li>- Interpol</li> <li>- Musée de Tervuren (Belgique)</li> <li>- Université Libre de Bruxelles</li> <li>- Organisations non gouvernementales qui travaillent sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel</li> </ul>

## Axe 2 : Appui à la politique culturelle nationale en vue du développement durable

Résultats attendus des activités UNESCO	Indicateurs de performance	Ressources disponibles en US\$	Ressources à mobiliser en US\$	Partenaires nationaux et internationaux
<p>un plan directeur des stratégies à moyen et à long terme</p> <p>- Identification des pratiques du patrimoine culturel immatériel qui pourront être utilisés pour générer les revenus (par exemple, artisanats traditionnel, vêtements traditionnels, alimentations traditionnelles, gestion traditionnelle des ressources naturelles)</p>	<p>- un système de gestion et d'informations en culture mis en place avec des statistiques indicatrices</p> <p>- un répertoire des industries culturelles créatives</p> <p>- Inventaires du patrimoine culturel immatériel</p>	20.000 \$		<p>- Ministère de la culture</p> <p>- Corporations des opérateurs culturels</p> <p>- Union Européenne (Projet UE/ACP/ASC)</p> <p>- Diverses communautés comme détentrices du patrimoine culturel immatériel</p>

### Axe 3 : Promotion de la diversité culturelle et du dialogue des cultures en RDC

Résultats attendus des activités UNESCO	Indicateurs de performance	Ressources disponibles en US\$	Ressources à mobiliser en US\$	Partenaires nationaux et internationaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application de la Convention ratifiée par la RDC sur la diversité des expressions culturelles</li> <li>- promotion de la culture de la paix à travers le devoir de mémoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traduction en 4 langues nationales de la Convention sur la diversité culturelle disponible;</li> <li>- manuel didactique sur l'histoire de la traite négrière en RDC disponible au niveau de l'enseignement secondaire</li> </ul>	20.000 \$		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la culture-Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire ;</li> <li>Société Savante des Historiens de la RDC- UNESCO (à travers le Programme-Phare de l'Histoire générale d'Afrique)</li> </ul>

## C. Secteur de la Communication et de l'Information

### Axe 1 : Renforcement des capacités sur les applications des Tics au service du développement

Résultats attendus	Indicateurs de performance	Ressources en \$US	Ressources à mobiliser	Partenaires
Accès à l'information par les groupes ciblés sur les enjeux des applications des Tics dans les domaines pédagogique, social, économique, juridique, communicationnel et technologique Mise en œuvre des mécanismes et des stratégies d'utilisation des Tics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des ateliers sur l'utilisation des Tics, sur les enjeux des ses applications dans les domaines pédagogique, social, économique, juridique, communicationnel et technologique et sur la création des contenus éducatifs en Tic-éducation.</li> <li>• Etablissement des réseaux des spécialistes devant œuvrer en faveur de la promotion et de la vulgarisation des Tic et des ses applications au service du développement en RDC</li> </ul>	40.000US\$	180.000 US\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsables des médias, journalistes et professionnels des médias</li> <li>• Organes de régulation et d'autorégulation des médias</li> <li>• Associations féminines</li> <li>• Ingénieurs, techniciens et planificateurs dans le processus des applications des Tics</li> <li>• Société civile et institutions universitaires</li> <li>• Gouvernement</li> <li>• Parlements</li> <li>• Opérateurs économiques et judiciaires</li> <li>• Coopération France internationale (section audiovisuel)</li> <li>• Wallonie-Bruxelles International</li> </ul>

**Axe 2 : Renforcement des capacités des acteurs sociopolitiques et appui à l'édification d'une société de savoir inclusive en RDC**

Résultats attendus	Indicateurs de performance	Ressources en \$US	Ressources à mobiliser	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance par les groupes cibles du rôle et de la contribution de la communication et de l'information dans l'édification d'une société de savoir</li> <li>• Intégration de la communication et de l'information dans les plans de travail et/ou de développement au niveau local et national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les progrès réalisés en matière d'édification d'une société de savoir inclusive sont mesurés ;</li> <li>• les enjeux liés aux sociétés de savoir inclusives sont examinés et discutés</li> <li>• la réflexion sur les moyens de diffuser des valeurs qui concourent à l'édification d'une société de savoir inclusive en RDC, grâce à l'information et à la communication, est lancée</li> </ul>	20.000 US\$	120.000US\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsables des médias, journalistes et professionnels des médias</li> <li>• Organes de régulation et d'autorégulation des médias</li> <li>• Associations de professionnels de la Presse</li> <li>• Ingénieurs, techniciens et planificateurs dans le processus des applications des Tics</li> <li>• Société civile et institutions universitaires</li> <li>• Gouvernement</li> <li>• Parlements</li> <li>• Opérateurs économiques et judiciaires</li> <li>• Coopération France internationale (section audiovisuel)</li> <li>• Wallonie-Bruxelles International</li> <li>• Autres partenaires de développement</li> </ul>

### Axe 3 : appui à l'initiation et à l'éducation aux médias

Résultats attendus	Indicateurs de performance	Ressources en \$	Ressources à mobiliser	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des connaissances et compréhension accrue par les publics cibles des fonctions des médias et des dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion de l'information</li> <li>• Promotion active du droit de la personne humaine de communiquer, de s'exprimer et de chercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rapports d'analyse et d'évaluation critique du contenu des médias établis par les participants</li> <li>• Les guides pratiques à l'IMI sont distribués</li> </ul>	30.000 US\$	120.000US\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations féminines</li> <li>• Associations des jeunes</li> <li>• Enseignants de différents domaines, y compris des médias et de la communication, du journalisme, des technologies de l'information et de la communication, etc.</li> <li>• Centre Media@ction</li> <li>• Gouvernement</li> <li>• Parlementaires</li> <li>• Coopération France internationale (section audiovisuel)</li> <li>• Wallonie-Bruxelles International</li> <li>-</li> </ul>

## D. Secteur des Sciences Sociales

### Appui potentiel des agences multilatérales et bilatérales aux activités concernant les questions de genre,

Axes stratégiques	Donateurs	Mesures d'intervention
1. Femmes et droits fondamentaux	PNUD UNECA UNICEF UNWOMEN USAID	Réforme des lois sur les femmes et les genres Etudes sur les droits des femmes Enquêtes sur les discriminations à l'égard des femmes Enquêtes sur les droits de l'enfant et de la jeune fille Vulgarisation des instruments juridiques sur les droits des femmes Evaluation des politiques publiques sur les droits des femmes Enquêtes sur les droits des femmes et l'accès des femmes à la justice
2. Femme et pauvreté	ACDI BAD BM JICA PAM PNUD UNWOMEN UNECA	Application de la méthode sexo spécifique économique à l'analyse de la stratégie de réduction de la pauvreté Enquêtes sur genre et réduction de la pauvreté Etudes sur genre, productivité agricole et sécurité alimentaire Genre et gestion communautaire de l'eau potable Formation professionnelle, assistance technique en sylviculture, agriculture et développement rural Accès des femmes aux biens essentiels, comme les produits alimentaires et les moyens de production alimentaire Elaboration des budgets sensibles au genre Renforcement des capacités pour des politiques macroéconomiques sensibles au genre Application de la méthode sexo spécifique à l'analyse de la stratégie de réduction de la pauvreté Formation régionale sur la parité et la macroéconomie
3. Femmes et éducation et formation	BAD JICA UNESCO UNICEF	Enquêtes sur genre et éducation Création des conditions d'apprentissage sans risques pour les filles et renforcement des capacités des enseignants Formulation des politiques visant à assurer l'accès égal à l'éducation Enquêtes socioculturelles les femmes et l'égalité des genres Récolte des données ventilées par sexe pour une analyse sexo

Axes stratégiques	Donateurs	Mesures d'intervention
	USAID	spécifique de l'éducation Initiative pour l'Education en Afrique en vue d'améliorer l'éducation de base, notamment celle des jeunes filles
4. Femmes et santé	BAD UNWOMEN ONUSIDA PNUD UNICEF	Enquêtes sur genre et santé Campagnes de prévention contre le VIH/SIDA Enquêtes sur les violences sexuelles et les effets du VIH/SIDA sur les femmes en milieu rural Lutte contre le VIH/SIDA en zones de conflits armés. Actions pour créer des partenariats en vue de renforcer la composante antisexiste des efforts contre le VIH/SIDA Formulation des politiques de lutte contre le VIH/SIDA
5. Violence à l'égard des femmes	AGCD DFID FNUAP PNUD UNICEF USAID UNHCR	Enquêtes nationales sur les violences sexuelles Participation des femmes au processus de paix Enquêtes démographiques nationales et régionales sur les violences sexuelles Elaboration des normes standards de lutte contre les violences sexuelles Renforcement de la participation des femmes au règlement des conflits et promotion de la culture de paix Formation des femmes à la prévention des conflits Formation des policiers et du personnel judiciaire sur la gestion et le traitement des questions des violences sexuelles Formation à la lutte contre la traite, à la médiation et à l'arbitrage des conflits Information des victimes des violences sexuelles dans les camps des réfugiés
6. Femmes et économie	BAD BM CEA	Etudes sur genre et infrastructures Recherche sur les questions genre et propriété foncière Renforcement des capacités des femmes entrepreneurs dans les domaines de l'économie formelle et informelle Promotion des droits et de l'indépendance économique de la femme.

Axes stratégiques	Donateurs	Mesures d'intervention
	FAO JICA OIT PNUD	Egalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux avantages commerciaux Mise sur pied de programmes susceptibles de renforcer la capacité des micro-entreprises à fructifier leurs affaires Formation et formulation des politiques visant à augmenter le capital humain des femmes et à réduire les barrières à l'emploi Renforcement des capacités des femmes d'affaires, création des réseaux et de services d'information, documentation et formation, plaidoyer en faveur de meilleures pratiques-
7. Femmes et prises de décision	ACDI CEA DFID FAO PAM PNUD UNWOMEN	Renforcement des mécanismes institutionnels favorisant la femme Recherche pour évaluer et mesurer le système de gestion de l'équité entre les sexes et organisation des débats nationaux sur les droits des femmes Formation des responsables des questions de genre dans différents ministères Protection des droits fonciers des femmes Recherche statistique par sexes en vue en vue de formuler et de planifier de politiques agricoles adéquates Renforcement des capacités des femmes candidates Renforcement de la participation politique des femmes Etudes sur les stratégies de renforcement du leadership politique des femmes Renforcement du Réseau des femmes ministres et parlementaires en vue de la formulation des politiques pour combattre les violences sexuelles Evaluation des stratégies nationales d'intégration du genre et de promotion des femmes
8. Femmes et médias	DFID FAO/Projet DIMITRA	Conception et exécution des programmes d'appui aux médias pour la diffusion des programmes populaires destinés à encourager la paix et les droits des femmes (cas de Radio Okapi en RDC) Création des espaces d'expression des femmes en vue d'une

Axes stratégiques	Donateurs	Mesures d'intervention
	FNUAP  PNUD  UNWOMEN	meilleure participation à la prise des décisions et promotion d'une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias. Formation en matière de partenariats entre réseaux de radiodiffusion entre organisations partenaires de santé en vue d'accroître la sensibilisation contre le VIH/SIDA et augmenter l'action dans ce domaine Constitution d'une médiathèque des femmes fournissant aux femmes journalistes une information, des ressources et des outils pour la diffusion d'une meilleure image de la femme dans les médias Renforcement des capacités des femmes en vue de leur intégration comme actrices dans la société de l'information et pour servir d'outils pour parvenir à l'égalité des sexes
9. Femmes et environnement	BAD  FAO  USAID	Enquêtes sur les rapports entre genre, changement climatique et développement Conception, évaluation et gestion des programmes de genre et environnement et de gestion des ressources naturelles Renforcement des capacités des femmes en matière d'environnement
10. Lutte contre la discrimination à l'égard de la jeune fille	FNUAP NORAD  OMS  UNICEF UNWOMEN USAID	Promotion des droits des adolescentes Renforcement de la recherche sur le genre pour l'amélioration de l'éducation des jeunes filles à travers l'Afrique au Sud du Sahara Promotion des droits des adolescentes au développement et à la participation Renforcement de l'éducation des filles Recherches visant à accroître les possibilités sociales et économiques pour les filles Programme des bourses pour filles

### Axe 1 : Lutte contre les violences sexuelles

Résultats attendus des activités UNESCO	Indicateurs de performance	Ressources disponibles en US\$	Ressources à mobiliser en US\$	Partenaires nationaux et internationaux
capitaliser les valeurs socioculturelles des populations congolaises dans la lutte contre les violences sexuelles en vue de fonder de manière durable les fondements du « bien vivre ensemble », base d'une société de paix, d'un Etat de droit et d'un réel développement.			800.000\$	Japon UN WOMEN FAO, OMS, BIT, OIT  ISSSS
Mobiliser et susciter une adhésion massive de l'opinion publique dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et d'initier un processus d'appropriation des valeurs porteuses pour un éveil de conscience collective en vue d'un bien vivre ensemble			1M\$	Canada UNFPA

## Axe 2 : Renforcement de la démocratie

Résultats attendus des activités UNESCO	Indicateurs de performance	Ressources disponibles en US\$	Ressources à mobiliser en US\$	Partenaires nationaux et internationaux
Dans le cadre des deux années 2011-2013 consolider la en formant les femmes et jeunes en âge de voter a l'alphabétisation électorale afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'électeurs par une participation responsable et utile aux différentes opérations du processus électoral 2011-2013			2.400.00	BELGIQUE
Prenant acte du taux d'analphabétisme dans l'armée, assurer à cette institution un encadrement spécifique par une alphabétisation citoyenne construite sur le code de conduite. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la Cooperation Sud Sud avec le Maroc			2.000.000	MONUSCO BELGIQUE USAID

## E. Appui au Renforcement institutionnel, à la durabilité financière et à l'internationalisation de l'ERAIFT

Résultats attendus des activités UNESCO	Indicateurs de performance	Ressources disponibles en US\$	Ressources à mobiliser en US\$	Partenaires nationaux et internationaux
-- ERAIFT est renforcée, réhabilitée et fonctionnelle comme Institution autonome	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'étudiants en Master II (au moins 100 d'ici 2013) ;</li> <li>- Etude de faisabilité sur le futur statut de l'ERAIFT-Catégorie I de l'UNESCO réalisée ;</li> <li>- Manuel des procédures interne à l'ERAIFT ;</li> <li>- Etude de faisabilité relative à l'extension de l'ERAIFT en Afrique de l'Ouest (e.g. Côte d'Ivoire) ;</li> <li>- Signature des Accords de partenariat (e.g. « South-South Co-operation dans le cadre des Grands Bassins Tropicaux du monde (Bassin d'Amazonie – Bassin du Congoc – Région d'Asie du Sud-Est ; PACEBCo/CEEAC-BAD ; Wallonie Bruxelles International (WBI), NGOs/Institutions de Recherche/Jardins Botaniques/Museums de renom international)</li> </ul>	100.000 \$ US (RP SC/EES/BCB – BC = 5221328008 EES)	4.220.000 EUROS (EXB – Projet 549DRC2000) (Financement UE – 10ème FED, 2009-2013)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MINECNT</li> <li>- MINESU ;</li> <li>- MINRST ;</li> <li>- UE ;</li> <li>- CEEAC/BAD ;</li> <li>- WBI ;</li> <li>- WWF ;</li> <li>- IRSNB ;</li> <li>- TERVUREN ;</li> <li>- Jardin Botanique National de Meise (Belgique) ;</li> <li>- UNIKIN &amp; UNIKIS/CIFOR ;</li> <li>- Universités Africaine</li> <li>-</li> </ul>

## **ANNEXE : Liste des Conventions internationales ratifiées par la République Démocratique du Congo**

- Convention Universelle sur les droits d'auteur avec Déclaration annexe relative à l'Article XVII et Résolution concernant l'Article XI, avec Protocole Annexe 2 et Protocole Annexe 3 : adoptée à Genève le 6 septembre 1952, et ratifiée par la Belgique (en tant que tuteur du Congo-belge) le 31 mai 1960 ;
- Convention concernant les mesures à prendre pour interdire l'importation, l'exportation et le transfert illicites de propriété des biens culturels : adoptée à Paris le 14 nov. 1970 et ratifiée par l'ex-Zaïre le 23 sept. 1974 ;
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel : adoptée à Paris le 16 nov. 1972 et ratifiée par l'ex-Zaïre le 23 sept. 1974 ;
- Convention Internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes, et des organismes de radiodiffusion : adoptée à Rome le 26 octobre 1961 et ratifiée par l'ex-Zaïre le 25 juillet 1977.

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ANEAP	Association Nationale des Entreprises de l'Audiovisuel Privée
ANECO	Association Nationale des Editeurs Congolais
APEFE	Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
ASDI	Agence Suédoise de Développement International
BAD	Banque Africaine de Développement
BCECO	Bureau Central de Coordination
BM	Banque Mondiale
CA	Centre d'alphabétisation
CAP	Cadre d'Assistance au Pays
CTB	Coopération Technique Belge
CSAC	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication
CSDMT	Cadres Sectoriels des Dépenses à Moyen Terme
CTSE	Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation
DEP	Direction d'Etudes et de Planification
DFID	Département for International Développent (Département pour le Développement International)
DGENF	Direction Générale de l'Education Non Formelle
DSCRP	Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
EDS	L'enquête Démographique et de Santé
ENF	Éducation non-formelle
EPT	Éducation pour tous
EPSP	Enseignement primaire, secondaire et professionnel
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
ERAIFT	Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts Tropicales
ESU	Enseignement Supérieur et Universitaire
FESTILA	Festival International des Langues d'Afrique
FCI	France Coopération International
FRPC	Fédération des Radios de Proximité du Congo
GIBM	Groupe Inter Bailleurs des Média
GT	Groupe Thématique
IBTP	Institut des Bâtiments des Travaux Publics
ICCN	Institut Congolais de la Conservation de la Nature
ISP	Institut Supérieur Pédagogique
IST	Institut Supérieur Technique
IMNC	Institut des Musées Nationaux du Congo
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MEPSP	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
MESU	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo
NED	National Endowment for Democracy
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMECE	Observatoire des Media Congolais
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PASE	Projet d'Appui au Secteur de l'Éducation
PARSE	Projet d'Appui au Redressement du Secteur de l'Éducation
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PISS	Programme Intégré de la Stratégie de Stabilisation
PCP	Programme de Consolidation de la Paix
PSSF	Programme Suivi par les Services du FMI
PROVED	Province Éducationnelle
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PURUS	Projet d'Urgence de Réhabilitation Urbaine et Sociale
RDC	République démocratique du Congo
RTNC	Radio Télévision Nationale du Congo
RTG@	Radio Télévision Groupe l'Avenir
RESEN	Rapport d'État du Système Educatif National
SADC	Communauté de développement des Etats de l'Afrique australe
SECOPE	Service de contrôle et de paie des enseignants
SIC	Science de l'Information et de la Communication
SIGE	Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation
SYGIC	Système de Gestion et d'Information de la Culture
SNU	Système des Nations Unies
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UCPD	Document UNESCO de programmation pays
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNDAP	United Nations Development Assistance Programme Plus
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNPC	Union Nationale de la Presse du Congo
UPN	Université Pédagogique Nationale
VVOB	Association Flamande pour la Coopération au Développement et l'Assistance Technique
WBI	Wallonie-Bruxelles International